

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-855	5.7	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**FLERS AGGLO
APPROBATION DES STATUTS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Oltre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATé, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusée :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

DIFFUSION interne réglementaire

1. Affichage - Thématique

2. Registre - Chemise Conseil - R.A.M. si nécessaire

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-855	5.7	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Yves GOASDOUE Maire	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	13
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre
				1	2019-855

OBJET	FLERS AGGLO - APPROBATION DES STATUTS
--------------	--

Chers Collègues,

Par une délibération n° 886 en date du 10 octobre 2019, Flers Agglo a, dans les conditions de droit commun (article L.5211-20 du CGCT), délibéré sur une modification de ses statuts.

En effet, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a fait évoluer les compétences de Flers Agglo. Certaines de ces évolutions font l'objet d'une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020 qu'il convenait donc de mettre en œuvre à cette date.

Par ailleurs, il apparaissait opportun de profiter de cette mise à jour obligatoire pour corriger quelques points.

Les modifications qui ont été proposées concernent donc essentiellement les seuls chapitres relatifs aux compétences de Flers Agglo. Seul l'article 3.2 fait l'objet d'une proposition afin de supprimer le tableau fixant le nombre de délégués communaux par commune, celui-ci étant déterminé par la loi lors de chaque renouvellement de nos conseils.

Pour répondre à cet impératif il est nécessaire de faire évoluer les statuts de Flers Agglo.

Ainsi, les modifications concernées concernent les chapitres :

- 5 relatif aux compétences obligatoires
- 6 relatif aux compétences optionnelles
- 7 relatif aux compétences facultatives

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER les statuts de Flers Agglo figurant en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-855-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2019
Publication : 16/12/2019

Yves GOASDOUÉ

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-856	3.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019

40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

MOUVEMENT FONCIER FOYER MONGE PARCELLE AB 142 CESSION A TITRE ONEREUX

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATé, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Sonia LAFAY	Michèle POLVE	Ensemble séance
Richard RIHOUEY	Jacques DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie DUFOUR	Catherine HAVAS	Ensemble séance
Mathieu HELLOUIN	Jean-François BRISSET	

Excusée :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-856	3.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Yves GOASDOUE Maire	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	T.C.R.		5	09.12.19	1
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre 2

OBJET	MOUVEMENT FONCIER - FOYER MONGE - PARCELLE AB 142 - CESSION A TITRE ONEREUX
--------------	--

DL/SR

Chers Collègues,

La ville est propriétaire d'un ensemble immobilier implanté sur la parcelle AB 142 sise 9 rue Jules Gévelot. Cet ensemble accueille le Foyer Monge et est composé de deux bâtiments. Ces derniers sont divisés en logements T1 et T2 destinés à accueillir des personnes âgées valides et autonomes.

La ville pratique sur ces deux bâtiments des loyers extrêmement modérés afin de respecter la philosophie du site impulsée par Madame Georgette Monge. Historiquement, le site avait été confié à L'Office Départemental HLM de l'Orne sur la base d'un bail emphytéotique avec des contraintes budgétaires qui ne permettaient pas à cet organisme de réaliser les travaux de gros entretien nécessaires.

A l'issue de ce bail, la ville a repris les locaux et entrepris une réflexion et des études afin de parvenir à les rénover, dans le respect des résidents et de leurs familles. A cette fin, une politique de non renouvellement des locations a été mise en place par le CCAS de Flers, gestionnaire du bien, afin de permettre des travaux en site occupé (bâtiment par bâtiment). Cette politique porte aujourd'hui ses fruits.

A ce stade, il apparaît que Orne Habitat, labellisé pour ce faire et qui possède, sur Flers, une belle expertise de gestion de logements pour Séniors à Constant Gayet et l'Orsonnière est disposé à acquérir le bien.

Suite à différents échanges, il apparaît que la cession de cet ensemble constitue l'option permettant d'une part, de garantir une rénovation optimale des immeubles, et d'autre part, de maintenir un lieu d'hébergement pour les seniors.

Naturellement Orne Habitat à la demande de la ville et du CCAS prendrait en charge les baux actuels en assurant à chaque locataire actuel des conditions de location inchangées. Par ailleurs, les locaux sociaux resteraient à disposition de la Ville et du CCAS pour permettre et assurer une continuité de l'accueil des associations actuellement hébergées à Monge.

Les modalités de cette transaction résultant des négociations peuvent se décliner comme suit :

Parcelle	Superficie	Vendeur	Prix	Avis domaines	Acquéreur	Modalités
AB 142	2655 m ²	Ville de Flers	500 000€		Orne Habitat	Partage des frais d'acte et de bornage par la Ville

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
COMMUNE DE FLERS	09.12.19	2019-856	3.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – DECIDER** la cession de la parcelle AB 142 et de l'ensemble immobilier le constituant suivant les conditions décrites ci-dessus
- 2 - CHARGER** Monsieur le Maire de signer l'acte authentique à intervenir qui sera dressé en l'étude notariale Pierre CHAIX et Corinne CHAMPETIER avec le concours éventuel du notaire du vendeur.
- 3 – DIRE** que la vente précisée ci-avant à vocation à permettre le maintien d'une structure destinée à l'hébergement de seniors.

ADOpte A LA L'UNANIMITE – SIX ABSTENTIONS , celles de : Anne-Marie MORIN – Catherine HAVAS – Marie-Noël LEBouleux – Sylvie DUFOUR – Mathieu HELLOUIN – Jean-François BRISSET

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-856-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2019

Publication : 16/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-857	9.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**OUVERTURES DOMINICALES 2020
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants		Mandataires		Questions
	Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
	Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
	Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
	Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusée :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-857	9.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T
présenté par
Gaëlle PIOLINE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 ATTRACTIVITE COMMERCIALE MODERNISATION DU CENTRE VILLE		29	26.11.19	1	
CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre	N° délibération
				3	2019-857

OBJET	OUVERTURES DOMINICALES 2020 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
-------	--

DL/SR

Chers Collègues,

L'article L3132-26 du code du travail dispose que " dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable."

Suite à une réunion de concertation organisée le 19 novembre 2019 avec les représentants des commerçants, des employeurs et des employés, il a été retenu la proposition d'autoriser l'ouverture de cinq dimanches en 2020 aux dates suivantes :

Commerces de détail	Concessionnaires automobiles
12 janvier 2020	19 janvier 2020
28 juin 2020	15 mars 2020
6, 13 et 20 décembre 2020.	14 juin 2020
	13 septembre 2020
	11 octobre 2020

Le Conseil

EMET

un avis favorable à l'autorisation d'ouverture de cinq dimanches pour l'année 2020 aux dates précitées.

ADOpte A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-857-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2019
Publication : 16/12/2019

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-858	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**ENGINS ROUTIERS
TARIFS AU 01.01.20**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants		Mandataires		Questions
	Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
	Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
	Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
	Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.2019	2019-858	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Irène COJEAN Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 1 AMELIORATION DE LA VIE QUOTIDIENNE ASPECT ET PROPRETE DE LA VILLE		29	26.11.19	1
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	14
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre 4

OBJET	ENGINS ROUTIERS - TARIFS AU 01.01.20
--------------	---

DL/SR

Chers Collègues,

Par délibération n° 2018-712 du 10 décembre 2018, le Conseil a fixé les tarifs du point-à-temps et de la balayeuse.

Il est proposé de maintenir les tarifs de 2019 :

DUREE	TARIFS en € <i>T.V.A. non applicable</i>
POINT-A-TEMPS automatique (fournitures non comprises)	
Par heure avec un minimum de 4 h	141,88
Par jour	1 130,08
BALAYEUSE	
Par heure	85,37

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les tarifs ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-858-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2019
Publication : 16/12/2019

Yves GOASDOUÉ

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-859	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**FOURRIERE ANIMALE
TARIFS AU 01.01.20**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Oltre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-859	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Irène COJEAN Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 1 AMELIORATION DE LA VIE QUOTIDIENNE ASPECT ET PROPRETE DE LA VILLE		29	26.11.19	2
	POLE 4 GESTION FINANCIERE			27.11.19	15
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre 5

OBJET	FOURRIERE ANIMALE - TARIFS AU 01.01.20
--------------	---

DL/SR

Chers Collègues,

La Ville assure la capture des chiens et des chats en divagation sur le territoire communal ainsi que leur gardiennage conformément aux articles L 211-24 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime. Il est proposé de maintenir les tarifs de 2019 applicables aux différents services proposés par la fourrière animale :

Ces tarifs peuvent se décliner comme suit :

Service		Tarifs en € H.T.* et par animal
Capture et conduite de l'animal à la fourrière (1) et (2)	Animal en situation d'errance sur le territoire de la commune de Flers	75,00
	Animal en situation d'errance sur le territoire d'une commune environnante	150,00
Frais de gardiennage par jour (3)	Chien ou animal impliquant des frais de garde comparables	7,00
	Chat ou animal impliquant des frais de garde comparables	3,50

(1) Ces tarifs ne comprennent pas les éventuels frais de vétérinaire et d'identification qui sont à la charge du pétitionnaire.

(2) Ces tarifs ne comprennent pas les éventuels frais de vétérinaire, d'identification et d'acheminement à la SPA qui sont à la charge de la commune qui a sollicité le placement de l'animal à la fourrière municipale de Flers.

(3) Ces frais sont à la charge de la commune qui a sollicité le placement d'un animal à la fourrière municipale de Flers.

(*) la TVA est applicable en sus du montant H.T. au taux en vigueur.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-859	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ADOPTER les tarifs applicables au service de la fourrière animale tels qu'exposés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-859-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2019

Publication : 16/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-860	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
TARIFS AU 01.01.20**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-860	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Irène COJEAN Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
	POLE 1 AMELIORATION DE LA VIE QUOTIDIENNE ASPECT ET PROPRETE DE LA VILLE		29	26.11.19	3	
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	16	
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre	N° délibération
					6	2019-860

OBJET	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIFS AU 01.01.20
--------------	--

DL/SR

Chers Collègues,

Par délibération n° 2018-714 du 10 décembre 2018, le Conseil a fixé plusieurs tarifs d'occupation du domaine public. Il est proposé de maintenir les tarifs de 2019 .:

MINIMUM DE PERCEPTION :		T A R I F S en € <i>(T.V.A. non applicable)</i>	
42,65 €			
ETALAGES			
par m ² et par an, avec un minimum de perception		8,44	
TERRASSES EN PLEIN AIR SIMPLES (tables et chaises disposées sur le domaine public)			
par m ² et pour 6 mois <i>(uniquement sur la période 1^{er} avril au 31 octobre inclus)</i>		20,91	
par m ² et pour un an		41,82	
TERRASSES COUVERTES OU PARTIELLEMENT COUVERTES ET/OU CLOSES EN PARTIE OU EN TOTALITE			
par m ² et par an		41,82	
FETES FORAINES par période de 10 jours commencée			
par m ² et par an, avec un minimum de perception		0,61	
CIRQUES ET ENTREPRISES DE SPECTACLES			
occupant moins de 3 000 m ² , par période de 10 jours commencée			
jusqu'à 500 m ² , par m ² , avec un minimum de perception		0,18	
par tranche supplémentaire de 500 m ²		77,06	
occupant plus de 3 000 m ²			
le 1 ^{er} jour		636,72	
les jours suivants		318,36	
INTERVENTIONS SUR TROTTOIRS			Tarifs en € T.T.C.
Comprenant les fournitures et la main d'œuvre			
FOURNITURES			
Bateaux	Dépose et repose de bordures	ml	16,55
Gargouilles	Gargouille d = 90	ml	16,55

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-860	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

	Bec de gargouille profil A	U	23,79
	Bec de gargouille profil T, sabot de gargouille	U	25,41
	Regard 30 x 30	U	13,18
	Couvercle fonte 30 x 30	U	49,57
Enrobé	Fourniture et mise en œuvre	m ²	13,18
MAIN D'ŒUVRE			
	Tarif horaire	Délibération 2019-877	
TRAVAUX EXECUTES PAR LES SERVICES SUITE A MISE EN DEMEURE SANS EFFET ET FACTURES AUX PARTICULIERS			
	Taux horaire	Délibération 2019-877	

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-860-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2019

Publication : 16/12/2019

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-861	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
 40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**ETANG DU CHATEAU
DROITS DE PECHE
TARIFS AU 01.01.20**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-861	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Josette BONNEL Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 1 HABITAT PATRIMOINE COMMUNAL DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		29	26.11.19	1
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	17
	C O N S E I L	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre 7

OBJET	ETANG DU CHATEAU - DROITS DE PECHE - TARIFS AU 01.01.20
--------------	--

TD/SR

Chers Collègues,

Par délibération n° 2018-724 du 10 décembre 2018, le Conseil a fixé les tarifs des droits de pêche pour l'étang du château.

Il vous est proposé d'acter la gratuité des droits de pêche pour un usage courant.

		T A R I F S en € <i>T.V.A. non applicable</i>
Usage courant	par jour et par ligne	GRATUIT
	par trimestre et par ligne	GRATUIT
Concours	par jour et par ligne	3
	organisé par une association flérienne	GRATUIT

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-861-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2019
Publication : 16/12/2019

Yves GOASDOUÉ

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-862	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**DOMAINE DE PONT-RAMOND
TARIFS AU 01.01.20**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants		Mandataires		Questions
	Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880	
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance	
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET		

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-862	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Josette BONNEL Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 1 HABITAT PATRIMOINE COMMUNAL DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		29	26.11.19	2
	POLE 4 GESTION FINANCIERE			27.11.19	18
	C O N S E I L	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre 8

OBJET	DOMAINE DE PONT-RAMOND - TARIFS AU 01.01.20
--------------	--

MF/SR

Chers Collègues,

Par délibération n° 2018-725 du 10 décembre 2018, le Conseil a fixé les tarifs des différents gîtes et locaux du Domaine de Pont Ramond.

Il vous est proposé de conserver cette grille tarifaire au 1^{er} janvier 2020.

Celle-ci se présente comme suit :

TARIFS EN € (facturation minimale : 15 personnes)	
DOMAINE DE PONT RAMOND	
MAISON DE MAITRE	
Salle de 157 m ² (150 personnes) avec accès cuisine et kit de 150 couverts de 9h à 19h	208,33 €/jour (250 € TTC) 104,17 € la demi-journée (125 € TTC)
Salle de réunion (réfectoire) 40 personnes	41,67 € la journée (50 € TTC) 20,83 € la demi-journée (25 € TTC)
Salle de réunion - côté gauche (15 - 20 personnes)	25 € la journée (30 € TTC) 12,50 € la demi-journée (15 € TTC)

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-862	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Salle de réunion - côté droit (15 - 20 personnes)	25 € la journée (30 € TTC) 12,50 € la demi-journée (15 € TTC)
Supplément accès cuisine pour location de salle de réunion	41,67 € 50 € TTC
4 salles (salle de réception – réfectoire – 2 salles de réunion) de 9h à 19h avec accès cuisine	291,67 € (350 € TTC)
Nuitée par personne Capacité totale : 46 couchages	16,67 € (20 € TTC)
Option : Draps par nuit et par personne	3 € TTC
Forfait week-end 2 nuits (du vendredi 14h au dimanche 19h) <i>Comprend l'accès aux pièces suivantes : salle de réception, cuisines, réfectoire, 2 salles de réunion, étage(s), 1 chambre pour personnes à mobilité réduite avec 6 couchages modulables au RDC.</i>	1 333,33 € (1 600 € TTC)
Forfait petit week-end 1 nuit du samedi 14 h 00 au dimanche 19h00 <i>Comprend l'accès aux pièces suivantes : salle de réception, cuisines, réfectoire, 2 salles de réunion, étage(s), 1 chambre pour personnes à mobilité réduite avec 6 couchages modulables au RDC.</i> Formule possible uniquement pendant le week-end suivant les stages BAFA du 1 ^{er} mars au 31 octobre	833,33 € (1 000 € TTC)
Forfait pendant la semaine 2 jours 1 nuit Arrivée : 11h - départ : 19h <i>Comprend l'accès aux pièces suivantes : salle de réception, cuisines, réfectoire, 2 salles de réunion, étage(s), 1 chambre pour personnes à mobilité réduite avec 6 couchages modulables au RDC.</i> Nuit supplémentaire :	250 € (300 € TTC) 300 € TTC par nuit supplémentaire
Forfait mid-week : du lundi au vendredi 5 jours 4 nuits Arrivée : 14h, départ : 11h <i>Comprend l'accès aux pièces suivantes : salle de réception, cuisines, réfectoire, 2 salles de réunion, étage(s), 1 chambre pour personnes à mobilité réduite avec 6 couchages modulables au RDC.</i>	1 000 € (1 200 € TTC)
Tarif hivernal (du 1 ^{er} novembre au 28 février) Forfait grand week-end Arrivée : vendredi 14h, départ : dimanche 19h <i>Comprend l'accès aux pièces suivantes : salle de réception, cuisines, réfectoire, 2 salles de réunion, étage(s), 1 chambre pour personnes à mobilité réduite avec 6 couchages modulables au RDC.</i>	1 000 € (1 200 € TTC)

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-862	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Tarif hivernal (du 1 ^{er} novembre au 28 février) Forfait week-end Arrivée : samedi 14h, départ : dimanche 19h <i>Comprend l'accès aux pièces suivantes : salle de réception, cuisines, réfectoire, 2 salles de réunion, étage(s), 1 chambre pour personnes à mobilité réduite avec 6 couchages modulables au RDC.</i>	666,67 € (800 € TTC)
Tarif Noël et St Sylvestre : Forfait 3 jours 2 nuits Arrivée : 11h - départ : 19h <i>Comprend l'accès aux pièces suivantes : salle de réception, cuisines, réfectoire, 2 salles de réunion, étage(s), 1 chambre pour personnes à mobilité réduite avec 6 couchages modulables au RDC.</i>	833,33 € (1 000 € TTC)
Option : Forfait draps	110 € TTC
Forfait stages de formation	Fixé par convention
Forfait Centre de loisirs	Fixé par convention

TARIFS EN EUROS H.T.	
DOMAINE DE PONT RAMOND	
GITE D'ETAPE	
Salle de 60 m ² (50 personnes) avec accès cuisine et kit de 50 couverts pour 1 journée de 9h à 19h	83,33 € (100 € TTC)
Forfait pendant la semaine 2 jours 1 nuit. Arrivée : 11h, départ : 19h <i>Comprend l'accès aux pièces suivantes : salle, cuisine, chambres</i>	166,67 € (200 € TTC)
Nuit supplémentaire	50 € TTC par nuit supplémentaire
Forfait mid-week : 5 jours 4 nuits Arrivée : lundi 14h, départ : vendredi 11h <i>Comprend l'accès aux pièces suivantes : salle, cuisine et chambres</i>	333,33 € (400 € TTC)
Nuitée par personne <i>Capacité totale : 10 couchages</i>	16,67 € (20 € TTC)
Option : Draps par nuit et par personne	3 € TTC
Forfait week-end (du vendredi 14h au dimanche 19h) <i>Comprend l'accès aux pièces suivantes : salle, cuisine, chambres</i>	333,33 € (400 € TTC)

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-862	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

Forfait petit week-end (du samedi 14h au dimanche 19h) <i>Comprend l'accès aux pièces suivantes : salle, cuisine, chambres</i>	250 € (300 € TTC)
Tarif Noël et St Sylvestre : Forfait 3 jours 2 nuits Arrivée : 11h, départ : 19h <i>Comprend l'accès aux pièces suivantes : salle, cuisine, chambres</i>	333,33 € (400 € TTC)
Option : Forfait draps	30 € TTC

Tarifs T.T.C. : taxe applicable 20 % sous réserve de modification.

CONDITIONS GENERALES

Les conditions générales sont annexées au contrat de location.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les tarifs concernant les mises à disposition des différents gîtes et locaux du Domaine de Pont-Ramond comme exposés ci-dessus au 1^{er} janvier 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-862-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2019
Publication : 16/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-863	3.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**PROJET « COULEE VERTE » DE LA FOUQUERIE
PARCELLE AO 296 P
ACQUISITION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-863	3.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Josette BONNEL Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 1 HABITAT PATRIMOINE COMMUNAL DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		29	26.11.19	3
	C O N S E I L	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre 9

OBJET	PROJET « COULEE VERTE DE LA FOUQUERIE- PARCELLE AO 296 P - ACQUISITION
--------------	---

SDC/SR

Chers Collègues,

Le projet d'aménagement de la coulée verte de la Fouquerie nécessite des régularisations foncières. Ainsi, il s'est avéré que la haie située entre la propriété publique cadastrée AO 325 et la propriété privée cadastrée AO 296 n'avait pas été implantée en limite exacte des deux parcelles. Aussi, il est proposé que la ville de Flers achète la portion de terrain située entre la propriété publique et la haie, dans les conditions suivantes :

Commune	Réf. cadastrale	Vendeur	Bénéficiaire	Surface d'après bornage	Zonage du PLUI	Prix	
						Estimation des Domaines	Montant
Flers	AO 296p	M Steven CHEVALIER	Ville de Flers	50m ²	N et UD2	Sans objet	5 €/m ²

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – DECIDER** l'acquisition amiable du terrain ci-dessus listé, dans les conditions ci-dessus décrites
- 2 – AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître PARAT, dans les conditions ci-dessus décrites, avec la participation du notaire du vendeur.
- 3 – PRECISER** que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de la ville de Flers, et que les crédits sont inscrits au BP 2019 – article 2111.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-863-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2019
Publication : 16/12/2019

Yves GOASDOUÉ

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-864	3.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**PROJET « COULEE VERTE » DE LA FOUQUERIE
PARCELLE AO 321 P
ACQUISITION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-864	3.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Josette BONNEL Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 1 HABITAT PATRIMOINE COMMUNAL DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		29	26.11.19	4
	C O N S E I L	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre 10

OBJET	PROJET « COULEE VERTE DE LA FOUQUERIE- PARCELLE AO 321 P - ACQUISITION
--------------	---

SDC/SR

Chers Collègues,

Le projet d'aménagement de la coulée verte de la Fouquerie prévoit la création d'un nouvel accès au parking du pôle associatif par la propriété de la ville de Flers cadastrée AO 286 pour permettre notamment de créer le cheminement piéton au niveau de l'accès actuel au parking et remettre le cours d'eau dans son lit d'origine.

Cet aménagement nécessite l'achat d'une portion de terrain, propriété de l'association Lehugeur Lelièvre, qui a donné son accord par courrier en date du 8 juillet 2019, dans les conditions suivantes :

Commune	Réf. cadastrale	Vendeur	Bénéficiaire	Surface d'après bornage	Zonage du PLUI	Prix	
						Estimation Domaines	Montant
Flers	AO 321p	Association Lehugeur Lelièvre	Ville de Flers	508 m ²	UC	Sans objet	5 € HT/m ²

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – DECIDER** l'acquisition amiable du terrain ci-dessus listé, dans les conditions ci-dessus décrites
- 2 – AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître Chaix, dans les conditions ci-dessus décrites, avec la participation du notaire du vendeur.
- 3 – PRECISER** que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de la ville de Flers, et que les crédits sont inscrits au BP 2019 – article 2111.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-864-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2019
Publication : 16/12/2019

Yves GOASDOUÉ

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-865	3.6	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**FORET DE HALOUZE
PREPARATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS
ANNEE 2020**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-865	3.6	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Josette BONNEL Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 1 HABITAT PATRIMOINE COMMUNAL DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		29	26.11.19	5
	C O N S E I L	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre 11

OBJET	FORET DE HALOUZE – PREPARATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS - ANNEE 2020
--------------	--

FG/SR

Chers Collègues,

L'Office National des Forêts nous informe que le document d'aménagement de la forêt de Halouze prévoit, pour l'année 2020, le passage en coupe des parcelles ci-dessous :

N° de la parcelle	Surface à marteler	Type de coupe	Volume prévisionnel
3U	13,53 ha	Irrégulière	400 m ³
5U	13,15 ha	irrégulière	450 m ³
6U	11,40 ha	Régulière	350 m ³
TOTAL	38,08 ha		1200 m ³

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - APPROUVER le passage en coupe des parcelles 3U, 5U et 6U inscrites à l'état d'assiette 2020.

2 - AUTORISER la vente en bloc et sur pied des produits des coupes des parcelles 3U, 5U et 6U figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-865-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019
Publication : 17/12/2019

Yves GOASDOUÉ

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-866	3.6	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**LABELLISATION PATRIMOINE DE LA RECONSTRUCTION EN NORMANDIE
CANDIDATURE DE LA VILLE DE FLERS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Oltre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-866	3.6	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Josette BONNEL Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 1 HABITAT PATRIMOINE COMMUNAL DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		29	26.11.19	6
	C O N S E I L	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre 12

OBJET	LABELLISATION PATRIMOINE DE LA RECONSTRUCTION EN NORMANDIE - CANDIDATURE DE LA VILLE DE FLERS
--------------	--

ALG/SR

Chers Collègues,

Conscient des atouts de son patrimoine de la Reconstruction et de la nécessité de le mettre davantage en valeur, la Région Normandie a lancé le label « Patrimoine bâti de la Reconstruction en Normandie » dans la continuité de l'appel à projet « Renforcement de l'attractivité des centres des villes reconstruites ».

Les objectifs de ce label sont multiples :

- Sensibiliser les Normands à l'intérêt et à la richesse de ce patrimoine et les inciter, en particulier les habitants des villes reconstruites, à en devenir des ambassadeurs.
- Fédérer les collectivités concernées au sein d'un réseau pour qu'elles puissent échanger sur les bonnes pratiques à adopter pour maintenir/ restaurer leur attractivité et les soutenir dans la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine bâti remarquable.
- Favoriser la prise en compte des spécificités du patrimoine de la Reconstruction lors des rénovations des bâtiments (publics, mais aussi et surtout privés) en agissant notamment sur la sensibilisation et la formation des professionnels.
- Intégrer le patrimoine de la Reconstruction dans la sphère du tourisme de mémoire : Ancrer l'image de la Normandie comme la région de la réconciliation et de la renaissance, notamment en développant l'offre culturelle et touristique autour de ce patrimoine.

Cette demande de labellisation se concrétise par la rédaction d'un dossier de candidature ouvert à l'ensemble des communes normandes possédant un patrimoine de la Reconstruction significatif (centre urbain, quartier, îlot, alignement...) édifié suite aux dommages de guerre sans distinction de taille. Le barème d'exigences est établi selon la taille de la collectivité (village, bourg, ville moyenne ou grande ville).

Le dossier de candidature doit répondre à un référentiel de 14 engagements d'importance variable, répartis sur 4 thématiques :

1. Appréciation qualitative : qualité et esthétique originelles de l'ensemble
2. Appréciation de l'état actuel : état d'entretien, actions engagées
3. Appréciation sociale : connaissance, médiation, valorisation
4. Engagements sur l'avenir : actions de valorisation, de sensibilisation et de conservation

L'instruction du dossier de candidature sera réalisée conjointement par les directions de la culture et de l'aménagement des territoires de la Région Normandie.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-866	3.6	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

A la suite d'un audit sur site réalisé par les services de la Région Normandie, un rapport d'opportunité sera rédigé (conformité ou non au référentiel, points forts, pistes d'amélioration).

Si la candidature de la Ville de Flers est validée, celle-ci sera présentée pour avis consultatif à un comité copiloté par la Région Normandie, associant des experts, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les partenaires concernés afin de statuer sur la labellisation (avis favorable ou défavorable).

Le label est décerné pour une période de 6 ans. Les communes s'engagent pendant cette durée à respecter les règles inhérentes à la labellisation : respect des engagements du référentiel, respect de la marque, des droits de communication, valorisation du label.

Cette candidature s'inscrit dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » et proposera des actions transversales visant à faire vivre ce label : culturelles, touristiques, patrimoniales, architecturales...

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1- AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à déposer la candidature de la Ville de Flers, en tant que ville candidate à la labellisation « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie »
- 2 - AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-866-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Publication : 17/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-867	3.6	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

AVENANT N°1
CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE
OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants		Mandataires		Questions
	Sonia LAFAY	LAFAY	Michèle POLVE	POLVE	Ensemble séance
Richard RIHOUEY	RIHOUEY	Jacques DUPERRON	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880	
Sylvie DUFOUR	DUFOUR	Catherine HAVAS	HAVAS	Ensemble séance	
Mathieu HELLOUIN	HELLOUIN	Jean-François BRISSET	BRISSET		

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-867	3.6	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS XXXX			

R A P P O R T présenté par Josette BONNEL Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
	POLE 1 HABITAT PATRIMOINE COMMUNAL DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		29	26.11.19	7	
	C O N S E I L	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre 13	N° délibération 2019-867

OBJET	AVENANT N°1 - CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE
--------------	--

ALG/SR

Chers Collègues,

Le programme « Action Cœur de Ville » s'est formalisé par une convention cadre pluriannuelle dont la signature est intervenue le 13 septembre 2018. Les signataires de cette convention sont notamment la commune de Flers en tant que bénéficiaire du programme Action Cœur de Ville, Flers Agglo, l'Etat, la Caisse des Dépôts, l'ANAH et Action Logement.

Ce contrat permet de mobiliser les partenaires, leurs interventions et financements dans le cadre d'une stratégie globale de redynamisation du centre-ville de Flers.

La convention-cadre Action Cœur de Ville (ACV) a été transformée en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 05 novembre 2019.

Cette procédure a permis à la ville de bénéficier des effets immédiats de l'ORT avant d'avoir complètement finalisé son projet de revitalisation du centre-ville et son plan d'actions.

La phase d'initialisation a eu pour objectif de définir, d'ajuster et de compléter le projet de développement et de revitalisation du cœur de ville. La fin de cette phase d'initialisation se concrétise par la signature d'un avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville/Opération de Revitalisation de Territoire et l'entrée dans la phase de déploiement.

L'avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville/Opération de Revitalisation de Territoire a pour objectif de décliner le plan d'action détaillé et de partager avec les partenaires le projet de développement et de revitalisation du cœur de l'agglomération.

Cette phase de déploiement se caractérise par la mise en œuvre et le suivi des actions constituant le projet mais également l'évaluation des résultats.

Les actions sont mises en œuvre par les collectivités et les partenaires, maîtres d'ouvrage concernés ou acteurs privés, conformément aux dispositions qui ont été validées dans chaque fiche action. Les derniers crédits engagés par les partenaires financeurs le seront avant le 31 décembre 2022.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-867	3.6	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS XXXX			

Cet avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville/Opération de Revitalisation de Territoire a fait l'objet d'un avis favorable en Comité de Projet en date du 05 novembre 2019 et en Comité Régional d'Engagement en date du 15 novembre 2019.

Suite à la validation du plan d'actions décliné dans ce présent avenant, il restera possible d'inscrire de nouvelles actions dont l'opportunité interviendrait au cours de la phase de déploiement si celles-ci restent conformes aux objectifs du programme Action de Cœur de Ville.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle action cœur de ville/ opération de revitalisation de territoire ci-annexée

2 - AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce utile à l'exécution de ce programme

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-867-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Publication : 17/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-868	2.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**ENSEMBLE IMMOBILIER DIT LA MOTTE ANGO
DEMANDE DE FINANCMENENT ANAH RHI**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants		Mandataires		Questions
	Sonia LAFAY	LAFAY	Michèle POLVE	POLVE	Ensemble séance
Richard RIHOUEY	RIHOUEY	Jacques DUPERRON	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880	
Sylvie DUFOUR	DUFOUR	Catherine HAVAS	HAVAS	Ensemble séance	
Mathieu HELLOUIN	HELLOUIN	Jean-François BRISSET	BRISSET		

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-868	2.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Josette BONNEL Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 1 HABITAT PATRIMOINE COMMUNAL DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		29	26.11.19	8
	C O N S E I L	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre 14

OBJET	ENSEMBLE IMMOBILIER DIT DE LA MOTTE ANGO – DEMANDE DE FINANCEMENT ANAH RHI
--------------	---

NM/SR

Chers Collègues,

L'ensemble immobilier situé 4 à 18 rue de la Motte Ango est à l'état d'abandon depuis plusieurs années. Ce bien vacant a fait l'objet d'une expertise de la Cour d'Appel de Caen préconisant la démolition de cet ensemble immobilier au motif que les désordres constatés sur l'édifice constituaient un risque pour la sécurité publique.

Le site dit de la « Motte Ango » a fait l'objet d'un arrêté de péril avec interdiction définitive d'habiter signé le 12 mai 2017 par Monsieur Le Maire.

Une procédure d'immeuble menaçant ruine a alors été engagée auprès de la propriétaire. Par courrier du 27 octobre 2017 la propriétaire, a proposé par l'intermédiaire de son avocat, de céder à la Ville son ensemble immobilier. La Ville a accepté cette proposition à la condition que cette cession intervienne à l'euro symbolique. La délibération n°2018-586 du 19 février 2018 a autorisé la Ville de Flers à acquérir l'ensemble immobilier AS 32 et AS 33 de la Motte Ango. L'acte ayant été signé le 3 mai 2019. En contrepartie, la collectivité se chargera de la démolition du bien.

La démolition du site dans le cadre du déficit foncier de l'opération peut faire l'objet d'une demande de financement RHI (résorption de l'habitat insalubre ou dangereux) auprès de l'ANAH centrale du fait l'existence de l'arrêté de péril établi par la collectivité compétente en matière de péril soit la Ville de Flers.

L'inscription en RHI ouvrirait des financements de l'ANAH centrale qui permettent de financer le déficit foncier à 70% des dépenses subventionables, sous réserve de produire du logement social en lien avec l'Opération de Renouvellement Urbain du quartier Saint-Michel (reconstitution d'une offre de logement en centre-ville). Le bailleur social Orne-Habitat ayant donné son accord de principe pour réaliser une opération de logements sur ce site.

L'approche financière est en cours d'étude par l'opérateur CDHAT, missionné dans le cadre de l'OPAH RU de Flers, en lien avec Flers Agglo dans le cadre d'une étude de faisabilité valant étude de calibrage pour ce projet de résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux.

Les dépenses subventionables comprennent notamment les travaux de démolition estimés à 160 818 € TTC (désamiantage, démolition, VRD), les études, l'acquisition et frais d'acte.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-868	2.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Le dossier de demande de subvention sera déposé auprès de l'ANAH par la Ville de Flers, propriétaire du bien et collectivité chargée de la démolition du site conformément à l'instruction de l'ANAH du 12 septembre 2014 (article 2.2.2.4).

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - SOLLICITER** tous les financements de l'ANAH (notamment RHI) et de tout autre financeur pour le projet « Motte Ango »
- 2- AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre un dossier de demande de financement pour examen à la CNLHI
- 2 – AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-868-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Publication : 17/12/2019

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-869	3.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**MOUVEMENT FONCIER
LE BAS FILTROQUET
PARCELLE AH 59
ACQUISITION A TITRE ONEREUX**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATé, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
Sonia LAFAY	LAFAY	Michèle POLVE	Ensemble séance
Richard RIHOUEY	RIHOUEY	Jacques DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie DUFOUR	DUFOUR	Catherine HAVAS	Ensemble séance
Mathieu HELLOUIN	HELLOUIN	Jean-François BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-869	3.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

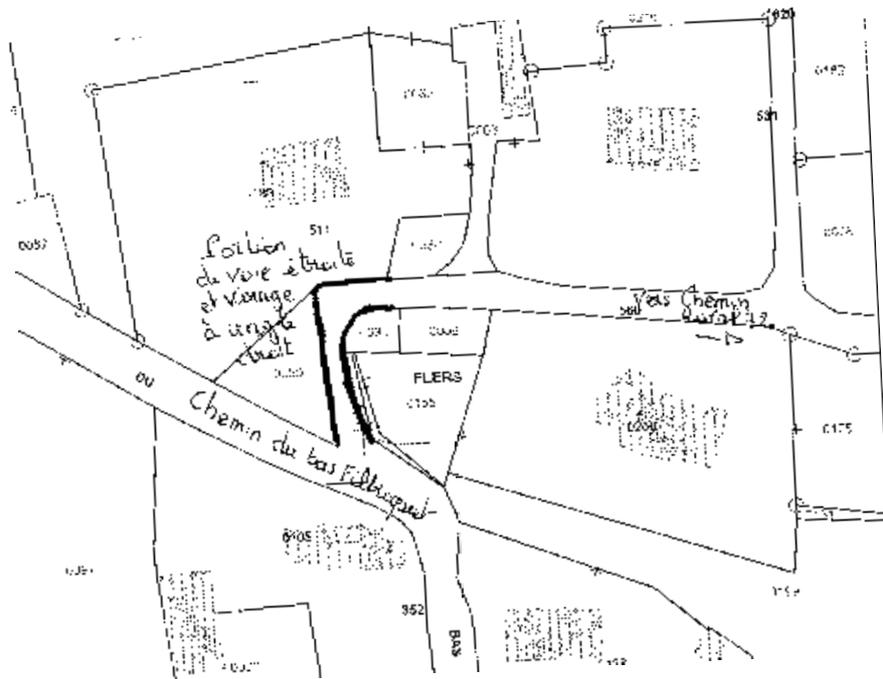
R A P P O R T présenté par Josette BONNEL Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS	N°	Date	Question	
	POLE 1 HABITAT PATRIMOINE COMMUNAL DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	29	26.11.19	9	
	C O N S E I L	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre 15

OBJET	MOUVEMENT FONCIER – LE BAS FILTROQUET – PARCELLE AH 59 – ACQUISITION A TITRE ONEREUX
--------------	---

DL/SR

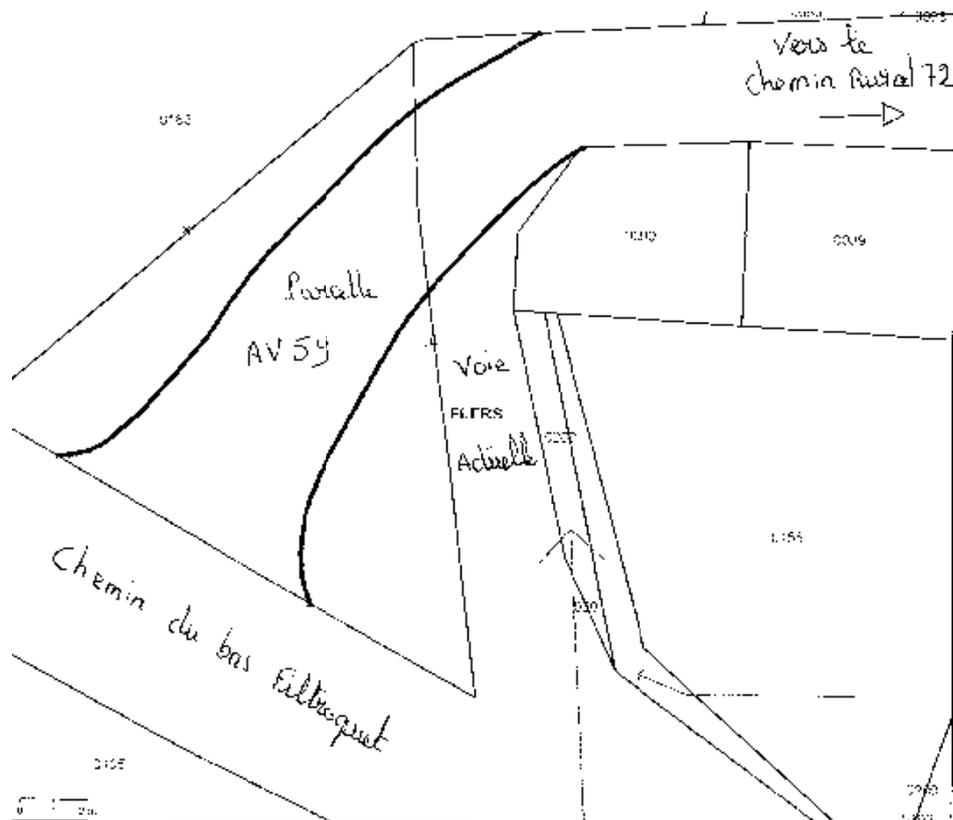
Chers Collègues,

La voie desservant les habitations situées entre le chemin du bas Filtroquet et le chemin rural n°72 est étroite et présente un virage à angle droit. Cette configuration est inadaptée à la circulation des véhicules et ne favorise pas une intervention rapide des services de secours.



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-869	3.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Compte tenu de ce qui précède, la Ville envisage de réaliser des travaux d'aménagement en vue d'élargir l'accès à la voie et de rectifier la courbe du virage. Ces travaux impliquent de déplacer l'assiette foncière correspondant à l'amorce de la chaussée. Cette opération ne peut être réalisée qu'en prélevant une portion de 100 m² sur la parcelle AV 59 appartenant à Monsieur et Madame Michel FAVERY.



Suite à différents échanges, les intéressés ont accepté la cession de la parcelle précitée au profit de la Ville de Flers. Les modalités de cette transaction peuvent se décliner comme suit :

Parcelle	Superficie	Vendeur	Prix au m ²	Avis domaines	Acquéreur	Modalités
AV 59	140 m ²	Monsieur et Madame Michel FAVERY 352 le bas Filtroquet 61100 Flers	1€	Non requis	Ville de Flers	Prise en charge des frais d'acte et de bornage par la Ville

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-869	3.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – DECIDER** l'acquisition de la parcelle AV 59 suivant les conditions décrites ci-dessus
- 2 - CHARGER** Monsieur le Maire de signer l'acte authentique à intervenir qui sera dressé en l'étude notariale Pierre CHAIX et Corinne CHAMPETIER avec le concours éventuel du notaire du vendeur.
- 3 – DIRE** que le Conseil Municipal devra se prononcer, une fois les travaux réalisés, sur :
- la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de l'actuelle portion de la chaussée
 - le classement dans le domaine public communal de la future portion de voie qui sera créée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-869-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019
Publication : 17/12/2019

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-870	3.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**MOUVEMENT FONCIER
RUE DE LA FOURNIERE - PARCELLE AV 56
EXTENSION DES JARDINS OUVRIERS
ACQUISITION A TITRE ONEREUX**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Otre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-870	3.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Le propriétaire de cette parcelle étant décédé il y a quelques mois, la Collectivité a sollicité, par courrier du 28 octobre dernier, l'étude Chaix-Champetier en charge de la succession, pour connaître les intentions des ayants droits. La Ville a proposé à cette occasion d'acquérir la parcelle aux conditions suivantes :

Parcelle	Propriétaire	Acquéreur	Prix de vente	Frais d'actes
AV 56 Terrain non constructible classée en zone naturelle au PLUI	Ayants droits du propriétaire	Ville de Flers	1€/m ² 4542m ² soit 4542€	A la charge exclusive de l'acquéreur

Par courrier reçu en Mairie le 29 novembre 2019, les ayants droits ont donné leur accord à la transaction telle qu'exposée ci-dessus.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – DECIDER** l'acquisition de la parcelle AV 56 suivant les conditions décrites ci-dessus
- 2 - CHARGER** Monsieur le Maire de signer l'acte authentique à intervenir qui sera dressé en l'étude notariale Pierre CHAIX et Corinne CHAMPETIER avec le concours éventuel du notaire du vendeur.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-870-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Publication : 17/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-871	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**SALLES ET MATERIELS
TARIS AU 01.01.20**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-871	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Michèle POLVE Conseillère déléguée	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
	POLE 1 HABITAT PATRIMOINE COMMUNAL DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		29	26.11.19	10	
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	19	
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre	N° délibération
					17	2019-871

OBJET	SALLES ET MATERIELS – TARIFS AU 01.01.20
--------------	---

DL/SR

Chers Collègues,

Par délibération n° 2018-729 du 10 décembre 2018, le Conseil a fixé les tarifs des salles et matériels applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

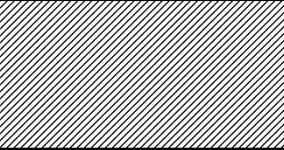
Il est proposé de maintenir les tarifs de 2019 :

T A R I F S S A L L E S e n €			
		H.T.	T.T.C.
1	C E N T R E M A D E L E I N E L O U A I N T I E R (220 personnes)		
Spectacles	Journée	507,73	Cf. point 9 des conditions générales
Conférences/ Réunions*	demi-journée ou soirée**	203,08	
	journée	406,16	
2	S A L L E D U P O N T F E R O N (4 9 p e r s o n n e s)		
Salle 1	demi-journée	Gratuité	
	Journée		

(*) à partir de 80 personnes

(**) pour une durée de 4 heures maxi

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-871	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

TARIFS MATERIELS en €					
		1 ^{er} jour ou fraction		Par jour supplémentaire	
		H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
BARRIERE		4,80	Cf. point 9 des conditions générales	1,91	Cf. point 9 des conditions générales
CHAISE		1,91		1,91	
TABLE		5,76		2,87	
FLECHES DE JALONNEMENT	(par manifestation) Inscription à la charge du demandeur	23,99			
PARQUET	Le m ²	4,80		0,96	
PODIUM (pose comprise)	Jusqu'à 45 m ²	192,07		67,22	
	Au-delà de 45 m ²	384,17		115,24	
STAND (non couvert)		38,40		23,99	
URNE ou ISOLOIR		8,83		8,83	

C O N D I T I O N S G E N E R A L E S	
1	MINIMUM DE FACTURATION
	10 €
1.2	DELAÏ
	Un délai de 15 jours minimum est instauré entre la réservation effective et la date de location.
2	LOCATION
	Les locations de matériel sont limitées aux demandes formulées par les associations et les collectivités locales.
3	TARIFS DEROGATOIRES
3.1	GRATUITE COMPLETE SANS CONDITIONS
	1) aux clubs sportifs flériens subventionnés par la Ville. 2) aux écoles maternelles et primaires publiques et privées de Flers ainsi qu'aux associations de parents d'élèves de ces établissements. 3) aux Comités de Jumelage
3.2	GRATUITE COMPLETE SOUS CONDITIONS
	Aux organisateurs de manifestations co-organisées par la Ville et/ou Flers Agglo à la condition d'un accord exprès de partenariat
3.3	GRATUITE DE LA SALLE
	Aux associations flériennes à but non lucratif - une demi-journée par an pour l'assemblée générale.
4	LOCATIONS EXTERIEURES A FLERS
	Limitées au territoire de Flers Agglo Les locations de matériel sont limitées aux demandes formulées par les pétitionnaires dont le siège et le lieu de livraison sont situés dans la zone géographique de Flers Agglo. Cette mesure ne s'applique pas aux mises à disposition de matériel au profit des collectivités territoriales.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-871	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

5	PERIODE DE LOCATION DE CERTAINS MATERIELS
	Le tarif concernant le gros matériel (estrades, gradins, podiums ...) couvre une période de 2 jours maximum hors montage et démontage par les services municipaux. Exemple : montage le vendredi, mise à disposition samedi et dimanche, démontage le lundi. (Le matériel ne sera disponible à la location que du 1 ^{er} mars au 31 octobre, sauf partenariat avec la collectivité).
6	DEPOT DE GARANTIE
	Un dépôt de garantie (100 % du montant H.T. de la location) est demandé pour toute location de salle et matériel avec un minimum de 50 €. Le dépôt de garantie est demandé y compris pour les locations à titre gratuit. Le dépôt de garantie est exigible le jour de la réservation. La réservation ne sera effective que le jour de la remise du dépôt de garantie. Dans le cas de plusieurs locations de matériels et/ou de salles sur un même mois civil, il ne sera constitué qu'un seul dépôt de garantie égal au montant exigible au titre de la première location. Il devra être reconstitué si le point 8 ci-dessous venait à être mis en œuvre.
7	ANNULATION
	Toute annulation de location devra être formulée uniquement par écrit. Le délai de rétractation est fixé à 10 jours. Si ce délai n'est pas respecté, 20 % du dépôt de garantie seront conservés. Cette clause ne concerne pas les locations annulées en cas de force majeure.
8	REPARATIONS
	Les dégâts occasionnés aux salles ou matériels seront facturés aux locataires au vu des dépenses engagées pour les réparations ou les remplacements suivant l'état qui sera dressé par les services municipaux et toujours majoré de 100 % à titre de pénalité et déduits du dépôt de garantie.
9	T.V.A.
	Elle est applicable, en sus du tarif H.T., au taux en vigueur au 1^{er} jour de la location, à l'exception du dépôt de garantie qui n'est pas assujéti à la TVA.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-871-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019
Publication : 17/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-872	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**SUBVENTION 2020
ASSOCIATION OXYJEUNES
ATTRIBUTION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATé, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :		Mandants		Mandataires		Questions
	Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance	
	Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880	
	Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance	
	Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET		

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

DIFFUSION interne réglementaire

1. Affichage - Thématique

2. Registre - Chemise Conseil - R.A.M. si nécessaire

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-872	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Michèle POLVE Conseillère déléguée	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
	POLE 1 HABITAT PATRIMOINE COMMUNAL DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		29	26.11.19	11	
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	22	
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre	N° délibération
					18	2019-872

OBJET	SUBVENTION 2020 – ASSOCIATION OXYJEUNES - ATTRIBUTION
--------------	--

ED/SR

Chers Collègues,

Oxyjeunes, association basée dans la maison d'activités Emile-Halbout de Flers, a été créé en 1991 et propose des activités culturelles, et plus précisément des cours de danse, aux habitants : Hip Hop, danse orientale, danse latine, danse latine Kids, danse africaine, Cardio Dance, Zumba Kids...

Aujourd'hui, afin de permettre à l'association de poursuivre son activité dans de bonnes conditions, il vous est proposé de procéder à une avance sur la subvention 2020 d'un montant de 2 000 €. En 2019, la Ville de Flers avait accordé une subvention totale pour l'année de : 13 000 €.

Cette somme servira à assurer la bonne transition 2019-2020 dans le fonctionnement de l'association, notamment en finançant une partie de la rémunération des salariés.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER une avance sur subvention de 2 000 € à valoir sur la subvention définitive 2020 à l'association Oxyjeunes pour le fonctionnement de l'association.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-872-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019
Publication : 17/12/2019

Yves GOASDOUÉ

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-873	1.3	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**FESTIVAL LES BICHOISERIES
CONVENTION TRIPARTITE TRIENNALE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Oltre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATé, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-873	1.3	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Michèle POLVE Conseillère déléguée	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
	POLE 1 HABITAT PATRIMOINE COMMUNAL DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		29	26.11.19	12	
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre	N° délibération
					19	2019-873

OBJET	FESTIVAL LES BICHOISERIES – CONVENTION TRIPARTITE TRIENNALE
--------------	--

ED/CMD/SR

Chers collègues,

Dans le cadre de sa politique d'animation et promotion du Mont de Cerisy, Flers Agglo s'associe à la Ville de Flers pour accompagner l'organisation du festival « Les Bichoiseries » sur le Mont.

Ce festival de musiques actuelles annuel est organisé par l'association MAFIO'ZIK. Deux soirées de concerts et un après-midi consacré aux arts de rue sont proposés.

Flers Agglo intervient au titre :

- de la promotion de son territoire et de son attractivité
- du soutien aux associations œuvrant dans le champ de la diffusion et de la pratique amateur de la musique et du chant, notamment les musiques actuelles
- de la valorisation de son site d'intérêt communautaire : le Mont de Cerisy

Il convient par conséquent de définir les conditions d'intervention de la Ville de Flers qui viennent en appui de l'association dans la mise en œuvre de cette manifestation.

Il vous est donc proposé d'autoriser la signature d'une convention ayant pour objet de déterminer la répartition des charges techniques, administratives et financières, ainsi que les responsabilités liées à l'organisation dudit festival.

Cette convention fait suite à une précédente convention triennale qui a été évaluée et a donné lieu à des améliorations à la satisfaction des collectivités et de l'association.

Les principaux points abordés dans la convention triennale sont les suivants :

- le stockage du matériel
- la mise à disposition des moyens mobiliers et immobiliers
- la réalisation de prestations techniques par les services de la Ville et Flers Agglo
- les engagements et obligations relatifs à la circulation, à la propreté des lieux, à la sécurité et à la démarche de développement durable.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-873	1.3	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention des éditions 2020, 2021 et 2022 avec Flers Agglo et l'association Mafio'Zik selon les modalités définies ci-dessus

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-873-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Publication : 17/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-874	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**CIMETIERE - CONCESSIONS
TARIFS AU 01.01.20**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-874	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Sonia LAFAY Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
	POLE 3 AFFAIRES GENERALES AFFAIRES SCOLAIRES VIE SCOLAIRE		27	27.11.19	1	
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	20	
	C O N S E I L	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre	N° délibération
				20	2019-874	

OBJET	CIMETIERE - CONCESSIONS - TARIFS AU 01.01.20
--------------	---

DL/RB/SR

Chers Collègues,

Par délibération n° 2018-737 du 10 décembre 2018, le Conseil a fixé les tarifs des concessions.

Il est proposé de maintenir les tarifs de 2019 :

ACHAT OU RENOUELEMENT POUR UNE DUREE IDENTIQUE						
TARIFS EN € <i>(T.V.A. non applicable)</i>		ADULTES			ENFANTS <i>(jusqu'à 7 ans)</i>	
		15 ans 1 corps	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans
CONCESSIONS	1 PLEINE TERRE	77,00	272,58		55,15	123,80
	2 AVEC CAVEAU A CONSTRUIRE			889,50		
	3 AVEC CAVEAU EXISTANT (selon disponibilité)		465,00	1 082,00		319,40

(1) Jusqu'à l'expiration de la concession en cours, les familles possédant une concession 30 ans pleine terre en bordure d'allée peuvent la transformer en 30 ou 50 ans caveau.

(2) Possibilité d'adjonction d'un 4^{ème} corps sur les concessions 30 ans pleine terre déjà existantes, sous réserve d'exhumation et de réduction de corps.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-874	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

ACHAT OU RENOUELEMENT POUR UNE DUREE IDENTIQUE			
TARIFS EN € (T.V.A. non applicable)	Contenance maximale	15 ans	30 ans
4 COLUMBARIUM	4 urnes	496,30	992,55
5 CONCESSION CINERAIRE OU CAVURNE		165,40	330,85

6 CAVEAU PROVISOIRE	droit d'entrée	26,40
	par jour	2,40

TRANSFORMATIONS POUR UNE DUREE DIFFERENTE			
Les caveaux provisoires et les columbariums ne sont pas concernés par ces dispositions	Modalités de calcul	Réserve : possible uniquement pour les concessions pleines	Tarifs
Concession perpétuelle en concession à durée déterminée	La moitié du tarif correspondant à une concession de la durée choisie	30 ans	136,30
		50 ans	444,35
Concession de 30 ans pleine terre ou caveau arrivée à échéance	Application du tarif correspondant à la durée	15 ans	77,00
Concession en cours pour une durée supérieure	Le prix à payer sera obtenu en défalquant du tarif de la concession une somme égale à la valeur que représente la concession convertie en raison du temps restant encore à courir jusqu'à son expiration.		

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-874	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

DISPERSION DES CENDRES « JARDIN DU SOUVENIR »	
Fourniture et gravure plaque	31,20

TAXE INHUMATION - DEPOT		
OBJET	NATURE	Tarif
Cercueil Urne Reliquaire	Concession pleine terre	25,35
	Caveau	
	Concession cinéraire	
	Columbarium	
	Cavurne	
	Scellement	

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les tarifs exposés ci-dessus, applicables au 1^{er} janvier 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-874-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019
Publication : 17/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-875	8.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019

40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

ENSEIGNEMENT PUBLIC PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE ELEVES EXTERIEURS COUTS DE FONCTIONNEMENT 2019-2020

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-875	8.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Sonia LAFAY Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 3 AFFAIRES GENERALES AFFAIRES SCOLAIRES VIE SCOLAIRE		27	27.11.19	2
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	23
	C O N S E I L	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre 21

OBJET	ENSEIGNEMENT PUBLIC PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE - ELEVES EXTERIEURS - COUTS DE FONCTIONNEMENT 2019-2020
--------------	--

OH/SR

Chers Collègues,

Le principe de participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles publiques de FLERS a été arrêté par délibération n° 8 du 27 février 1990, conformément à la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, modifiée en 1986, relative à la répartition des compétences entre l'Etat et les Collectivités Locales.

Cette participation est déterminée en fonction des seules dépenses de fonctionnement telles que définies au 3^{ème} alinéa de l'article 23 de ladite loi, comprenant :

- Les charges de personnel des agents de statut communal
- Les dépenses d'entretien des bâtiments scolaires
- Les dépenses liées à la pratique de l'éducation physique
- L'achat des fournitures scolaires

En sont exclues les dépenses suivantes :

- La cantine scolaire
- L'ensemble des frais liés à tous les temps périscolaires
- Toutes autres dépenses facultatives

Pour l'année scolaire 2019-2020, le coût moyen d'un élève scolarisé est calculé à partir des frais de fonctionnement constatés pour l'année 2018 auxquels il convient d'ajouter la participation de la Ville aux fournitures de classes, comme suit :

Enseignement	Base fonctionnement	Fournitures scolaires 2018-2019	Contribution 2018-2019
Préélémentaire	1 411,65	35,00	1 446,65
Elémentaire	470,65	37,00	507,65

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-875	8.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Conformément à la délibération initiale, ces coûts permettent d'appeler la participation des collectivités n'ayant pas de capacité d'accueil, ou ne disposant pas des structures adaptées à l'inscription d'enfants admis en classe spécialisée.

Il a été décidé, par délibération n° 594 du 12 décembre 2011, de retenir, pour le calcul de la participation des communes disposant de capacités d'accueil, une contribution équivalente à 50 % du coût moyen par élève hors fournitures scolaires. Ce calcul permet d'arrêter le montant de la participation des collectivités concernées comme suit :

1	2	3	4	5
Année scolaire	Enseignement	Participation des communes disposant de capacités d'accueil	Fournitures de classes Dotations 2019-2020	TOTAL
2019-2020	Préélémentaire	705,83	35,00	740,83
	Elémentaire	235,33	37,00	272,33

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ARRETER la participation des Collectivités pour 2019-2020, comme résumée ci-après :

ENSEIGNEMENT	COLLECTIVITES	
	SANS CAPACITE D'ACCUEIL	AVEC
PREELEMENTAIRE	1 446,65	740,83
ELEMENTAIRE	507,65	272,33

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-875-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Publication : 17/12/2019

Yves GOASDOUÉ

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-876	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**SALLES DE SPORTS
TARIFS AU 01.01.20**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Oltre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-876	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Jean-Pierre HUREL Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 3 DEVELOPPEMENT DU SPORT GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES MEMOIRE DE FLERS ET CEREMONIES PATRIOTIQUES		27	27.11.19	1
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	21
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre 22

OBJET	SALLES DE SPORTS – TARIFS AU 01.01.20
--------------	--

DL/SR

Chers Collègues,

Par délibération n° 2018-739 du 10 décembre 2018, le Conseil a fixé les tarifs de location des équipements sportifs. Il est proposé de maintenir les tarifs de 2019 :

Equipements sportifs		TARIFS en € pour la journée	
		H.T.	T.T.C.
Gymnase Sévigné		290,60	Cf point 2 ci-dessous
Gymnase Jean Monnet			
Gymnase Pierre Godard		387,45	
Gymnase Pierre Mérienne			
Halle de sports	Gymnase	500,00	
	Salle de tennis de table	199,35	
	Salle de boxe	149,80	
P R E C I S I O N S	1 - Ce tarif est perçu pour toute manifestation, donnant lieu ou non à paiement de droits d'entrée ou de participation.		
	2 - La T.V.A. en sus du tarif H.T. est celle au taux en vigueur au 1 ^{er} jour de la location, à l'exception du dépôt de garantie qui n'est pas assujetti à la T.V.A.		
	3 - Le prix ci-dessus comprend l'utilisation de la salle et des prestations annexes suivantes : gradins, (lorsqu'il y en a), chauffage, électricité et eau.		
	4 - La fourniture éventuelle de matériel complémentaire est facturée en sus au taux en vigueur au jour de la location.		
	5 - La remise en état des locaux et du matériel à la suite de dégâts éventuels est facturée aux locataires au vu des dépenses engagées par les réparations ou les remplacements suivant l'état dressé par les services municipaux, majoré de 100 % à titre de pénalité.		
	6 - <u>DEPOT DE GARANTIE PONCTUEL</u> Un dépôt de garantie est demandé pour toute location de salle : - 100 % du montant de la location H.T. Le dépôt de garantie est demandé y compris pour les locations à titre gratuit. Le dépôt de garantie est exigible le jour de la réservation. La réservation ne sera effective que le jour de la remise du dépôt de garantie. Les dépenses engagées pour la remise en état de la salle suite à dégradations seront déduites du dépôt de garantie le cas échéant.		

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-876	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-876-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Publication : 17/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-877	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**INTERVENTIONS DIVERSES ET RAVAUX EN REGIE
FICATION DES TARIFS HORAIRE AU 01.01.20**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Oltre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-877	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Gaëlle PIOLINE Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	1
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre
				23	2019-877

OBJET	INTERVENTIONS DIVERSES ET TRAVAUX EN REGIE - FIXATION DES TARIFS HORAIRE AU 01.01.20
--------------	---

DL/SR

Chers Collègues,

Par délibération n° 2018-740 du 10 décembre 2018, le Conseil a fixé les tarifs horaires, d'une part, pour les prestations de services effectuées pour le compte de tiers, et, d'autre part, pour la réalisation d'estimations et l'exécution de travaux en régie concernant des opérations de réparation ou d'investissement.

Les prestations effectuées pour le compte de tiers se traduisent par l'intervention matérielle des services municipaux suite à une mise en demeure adressée à l'auteur d'une nuisance et restée sans effet (haie non taillée empiétant sur le domaine public, dépôt de matériaux divers sur le trottoir...). Il s'agit de pallier la négligence et l'inaction de certains administrés. Ces interventions impliquent un déplacement de moyens humains et matériels qui représentent un coût pour la collectivité.

Il est proposé de maintenir les tarifs de 2019 :

	Tarifs en €
Prix horaire H.T. pour les travaux exécutés suite à mise en demeure sans effet et factures aux particuliers (T.V.A. au taux en vigueur en sus)	70,14
Prix horaire moyen pour les prestations réalisées en régie (T.V.A. non applicable)	40,05

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - VOTER** les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2020.
- 2 - INDIQUER** que lesdits tarifs s'appliquent à toute intervention des services de la Ville à défaut de convention particulière.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-877-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019
Publication : 17/12/2019

Yves GOASDOUÉ

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-878	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**REPROGRAPHIE
TARIFS AU 01.01.20**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Oltre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-878	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Gaëlle PIOLINE Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	2
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre
				24	2019-878

OBJET	REPROGRAPHIE – TARIFS AU 01.01.20
--------------	--

TD/SR

Chers collègues,

Par délibération n° 2018-741 du 10 décembre 2018, le Conseil a fixé les tarifs de la reprographie et des étiquettes adresses éditées à partir de la liste électorale. Considérant les arrondis liés aux facilités de gestion, il vous est proposé de maintenir les tarifs 2018 ci-dessous :

Il vous est proposé de maintenir les tarifs 2019 ci-dessous :

C O P I E S	
SUPPORT	TARIFS en € (T.V.A. non applicable)
Photocopie A4 noir et blanc (pour une copie A3 compter 2 A4)	0,20

P L A N S	
Le mètre linéaire	2,14

E T I Q U E T T E S A D R E S S E S	
L'unité	0,05
Minimum de perception	11,02

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2020

ADOpte A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-878-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019
Publication : 17/12/2019

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-879	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019

40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-879	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Gaëlle PIOLINE Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	3
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre
				25	2019-879

OBJET	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020
--------------	--

AA/SR

Chers Collègues,

Le règlement intérieur de votre assemblée indique, en son article 18, les modalités d'organisation du débat d'orientation budgétaire ainsi que les dispositions régissant la procédure budgétaire.

Le Conseil Municipal débat des orientations budgétaires 2020 sur la base du document ci-joint présenté par Monsieur le Maire.

LE CONSEIL

PREND ACTE de la tenue du **Débat d'Orientation Budgétaire 2020** et de l'existence du rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-879-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019
Publication : 17/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-880	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**BUDGET GENERAL 2019
DECISION MOIDIFICATIVE N°3**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Oltre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2018-675	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T
présenté par
Gaëlle PIOLINE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	4	
CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre	N° délibération
				26	2019-880

OBJET	BUDGET GENERAL 2019 – DECISION MODIFICATIVE N° 3
--------------	---

AA/SR

Chers Collègues,

L'exécution du budget général pour l'exercice 2019 voté par délibération n° 791 du 8 avril dernier, conduit à proposer un certain nombre d'aménagements décrits à l'annexe jointe, dans le cadre d'une décision modificative n° 3.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les opérations décrites en annexe et qui figureront au budget général pour 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-880-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019
Publication : 19/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-881	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**BUDGET GENERAL
EXERCICE 2020
INVESTISSEMENT
OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Otre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants		Mandataires		Questions
	Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
	Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
	Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
	Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-881	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Gaëlle PIOLINE Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	5	
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre	N° délibération
					27	2019-881

OBJET	BUDGET GENERAL - EXERCICE 2020 - INVESTISSEMENT - OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS
--------------	---

AA/SR

Chers Collègues,

Le vote du budget de l'exercice 2020 interviendra au cours du mois de février. Aussi, considérant la nécessité d'engager au plus tôt les étapes préalables à la réalisation de certains investissements, il est proposé, en application de l'article L1612-1 du C.G.C.T. (3^{ème} alinéa et suivants) de voter quelques lignes de crédits par anticipation sur le vote du budget général 2020 :

SECTION d'INVESTISSEMENT

IMPUTATION/FONCTION	OBJET	MONTANT en €
2051 / 020	Licence informatique	20 000 €
20422 / 70	Subvention OPAH	5 000 €
2111 / 70	Achat terrain	15 000 €
2111 / 12	Démolition immeuble menaçant ruine rue de la Motte-Ango	160 818 €
21311 / 020	Travaux sur bâtiments publics	30 000 €
2151 / 822	Accessibilité voirie PMR	10 000 €
2151 / 821	Travaux de voirie	20 000 €
2183 / 020	Matériel informatique	400 000 €
2183 / 322	Matériel informatique Micro Folie Musée	50 000 €
2184 / 020	Mobilier	15 000 €
TOTAL		+ 725 818 €

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-881	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - VOTER** les opérations décrites ci-dessus et qui figureront en priorité au budget général pour 2020.
- 2 - S'ENGAGER** à mettre en place en temps opportun les financements correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-881-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2019

Publication : 17/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-882	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**TRESORIER DE FLERS
INDEMNITES DE CONSEIL
ATTRIBUTION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants		Mandataires		Questions
	Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880	
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance	
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET		

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-882	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Gaëlle PIOLINE Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	6	
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre	N° délibération
					28	2019-882

OBJET	TRESORIER DE FLERS – INDEMNITES DE CONSEIL - ATTRIBUTION
--------------	---

AA/SR

Chers Collègues,

Le Trésorier de Flers peut, en application de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, du décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 et des arrêtés des 16 septembre et 16 décembre 1983, percevoir des collectivités pour lesquelles il assure le rôle de comptable une indemnité dite « de conseil ».

Ainsi, l'article 1er de l'arrêté du 16 décembre 1983 dispose que les comptables du Trésor sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, outre les prestations obligatoires résultant de leur fonction de comptable principal, « des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises ;
- La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières. »

Cette disposition précise que « ces prestations ont un caractère facultatif » et qu'elles « donnent lieu au versement, par la collectivité ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite "indemnité de conseil" ».

Par ailleurs, la réponse ministérielle du 7 mars 2013 vient apporter des éclairages sur les modalités de paiement de cette « indemnité de conseil », que la commune verse au comptable du Trésor « parce qu'elle juge que son professionnalisme lui permet de délivrer un conseil de qualité ».

Et de poursuivre : « lorsque les trésoriers délivrent des conseils aux collectivités territoriales, ils interviennent, à titre personnel, en dehors de leurs fonctions de fonctionnaire d'État, au titre d'une activité publique accessoire exercée à la demande de la collectivité(...). L'indemnité de conseil ne rémunère donc pas le service rendu par la DGFIP (...), mais les vacations de conseil réalisées par le comptable à la demande de la collectivité. ».

La réponse ministérielle du 7 mars 2013 conclut ainsi : « les collectivités territoriales disposent d'une entière liberté quant à l'opportunité de recourir aux conseils du comptable et pour fixer le montant de l'indemnité correspondante. Ainsi, l'indemnité de conseil que la collectivité peut octroyer ou non et dont elle fixe librement le montant, n'est pas la contrepartie de la qualité de

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-882	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

service que toute collectivité est en droit d'attendre de la DGFIP mais de l'engagement et de l'investissement personnels du comptable. ».

Cette indemnité est révisable annuellement. Sa quotité est fixée par l'organe délibérant. Elle est acquise personnellement au comptable pour la durée du mandat de l'assemblée en question.

Cette dernière est appelée à délibérer :

- 1°) à chacun de ces renouvellements,
- 2°) à l'occasion de tout changement sur le poste.

Suite au départ de Madame Monique LATOUR au 28 février 2019, Madame Lydie CHAUFFRAY a assuré ses fonctions de trésorier principal par intérim pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2019, il y a lieu de délibérer sur l'octroi de l'indemnité à son profit.

Puis, Monsieur Ghislain BETHOUX ayant pris ses fonctions de trésorier principal le 1^{er} avril 2019, il y a lieu de délibérer sur l'octroi de l'indemnité à son profit.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECIDER** d'allouer l'indemnité de Conseil à Madame Lydie CHAUFFRAY, au taux de 100%, pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2019,
- 2- DECIDER** d'allouer l'indemnité de Conseil à Monsieur Ghislain BETHOUX, au taux de 100%, à compter de sa prise de fonction, soit le 1^{er} avril 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-882-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Publication : 17/12/2019

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-883	4.1 4.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019

40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

FRAIS DE DEPLACEMENT INDEMNITE KILOMETRIQUE ET DE MISSION ACTUALISATION AU 01.01.2020

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATé, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-883	4.1 4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Gaëlle PIOLINE Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	7	
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre	N° délibération
					29	2019-883

OBJET	FRAIS DE DEPLACEMENT - INDEMNITE KILOMETRIQUE ET DE MISSION – ACTUALISATION AU 01.01.2020
--------------	--

LC/AA/SR

Chers Collègues,

Un agent qui se déplace pour les besoins du service à l'occasion d'une mission, peut prétendre, sous réserve de pouvoir le justifier, du paiement :

- de la prise en charge de ses frais de transport,
- d'indemnités de mission qui ouvrent droit au remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et, cumulativement ou séparément selon le cas, au remboursement forfaitaire des frais et taxes d'hébergement.

Dès lors que ces frais sont engagés conformément aux dispositions réglementaires, et autorisés par l'autorité territoriale, leur indemnisation constitue un droit pour l'agent. Le remboursement, au réel ou forfaitairement, a lieu, s'il n'est pas directement pris en charge par la collectivité, à la fin du déplacement ou mensuellement.

En ce qui concerne les indemnités dites forfaitaires, une délibération du conseil est nécessaire en ce qu'elle constitue une pièce justificative pour le comptable (CGCT, annexe à l'article D. 1617-19) et concerne les décisions prises pour les agents territoriaux. Toutefois, par principe de parité, les montants forfaitaires doivent s'établir dans la limite de ce que prévoient les textes pour l'Etat qui introduisent ainsi des plafonds d'application locale.

Ainsi, le décret n°2019-139 du 26 février 2019 et plusieurs arrêtés modifient les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires et mettent à jour les montants versés par l'Etat.

Il est proposé présentement d'appliquer localement les mêmes montants, tels que :

1- Indemnité kilométrique

	Jusqu'à 2 000 kms	De 2 001 à 10 000 kms	Après 10 000 kms
Véhicules < 5 CV	0,29 € par km	0,36 € par km	0,21 € par km
Véhicules de 6 et 7 CV	0,37 € par km	0,46 € par km	0,27 € par km
Véhicules d'au moins 8 CV	0,41 € par km	0,50 € par km	0,29 € par km
Motocyclette (cylindrée sup.125cm3)	0,14 € par km le montant ne pouvant être inférieur à 10€.		
Vélototeur et autre véhicule à moteur	0,11 € par km le montant ne pouvant être inférieur à 10€.		

2- Indemnité de mission

Taux de remboursement **forfaitaire** des frais de repas : **15.25 €**

Taux de remboursement **forfaitaire** des frais d'hébergement :

- Taux de base : **70 €**,
- Grandes villes (population ≥ 200 000 hbts) et communes de la métropole du Grand Paris : **90 €**
- Commune de Paris : **110 €**
- Agents reconnus en qualité de travailleur handicapé : **120 €**

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-883	4.1 4.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

Pour rappel, les agents concernés par le principe du remboursement sont :

- Agent en mission : tout agent en service, muni d'un ordre de mission pour une durée totale qui ne peut excéder douze mois, qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale,
- Agent en stage : agent qui suit une action de formation organisée par ou à l'initiative de l'administration et qui se déplace hors de sa résidence administrative. Ceci concerne : les formations statutaires (intégration, professionnalisation) et de perfectionnement, ou de mobilisation du CPF (compte personnel de formation) dans la limite des modalités particulières de ce dispositif, ou de présentation à un concours ou examen public dans la limite d'un aller-retour par année civile, dérogation faite sur ce dernier point pour se présenter aux épreuves d'admissibilité et d'admission à un concours.

L'indemnisation des frais de repas et d'hébergement liés aux formations de préparation aux concours et examens professionnels n'est pas prévue par les textes. Toutefois, elle est possible à partir du moment où cette préparation est effectuée à la demande de la collectivité (agent contractuel, notamment).

Les justificatifs de paiement des frais de déplacement temporaires sont communiqués par l'agent au seul ordonnateur qui en assure le contrôle. Ils peuvent lui être fournis sous forme dématérialisée, cette dématérialisation étant native ou duplicative.

Les **frais d'hébergement** doivent être systématiquement justifiés par une facture ou toute autre pièce attestant d'un hébergement à titre onéreux.

En ce qui concerne les **frais de transport et les frais de repas**, la communication ou non des justificatifs de paiement **dépend désormais du montant des frais de transport** engagés par l'agent :

- lorsque les frais de transport sont inférieurs à 30 €, les agents doivent simplement **conserver leurs justificatifs** de frais de transport et de frais de repas **jusqu'à leur remboursement** par l'employeur. Leur **communication** n'est requise qu'en cas de **demande expresse** de l'ordonnateur ;
- lorsque les frais de transport sont supérieurs à 30 €, les agents doivent obligatoirement communiquer l'ensemble des justificatifs de leurs frais de transport et de repas (en plus de ceux relatifs aux frais d'hébergement).

Notons par ailleurs que l'URSSAF exonère les indemnités forfaitaires des indemnités de mission et de stage dans la limite d'une valeur réévaluée au 1er janvier de chaque année. Ainsi, la différence entre l'indemnité allouée et la limite est soumise à cotisations.

En 2019 elle s'établit comme suit :

- repas : 18.80 euros
- logement : - 67.40 euros (logement sur Paris et départements 92, 93 et 94)
- 50 euros (logement sur les autres communes).

Enfin, des avances sur le paiement des frais peuvent être consenties aux agents qui en font la demande. Leur montant est précompté sur l'ordonnance ou le mandat de paiement émis à la fin du déplacement à l'appui duquel doivent être produits les états de frais.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPLIQUER** à compter du 1^{er} janvier 2020, les modalités de règlements des frais et indemnités occasionnés par les déplacements temporaires des agents selon les dispositions fixées ci-dessus
- 2 - PRENDRE** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants.
- 3 - PRECISER** que la collectivité prévoit que les barèmes seront automatiquement revus en application des textes actualisant les montants pris pour l'Etat

ADOpte A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-883-DE

Le Maire,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Publication : 17/12/2019

Yves GOASDOUÉ

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-884	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**PROJETS D'INVESTISSEMENT 2020
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURUAUX (D.E.T.R.)
AUTORISATION DE SIGNATURE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants		Mandataires		Questions
	Sonia LAFAY	LAFAY	Michèle POLVE	POLVE	Ensemble séance
Richard RIHOUEY	RIHOUEY	Jacques DUPERRON	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880	
Sylvie DUFOUR	DUFOUR	Catherine HAVAS	HAVAS	Ensemble séance	
Mathieu HELLOUIN	HELLOUIN	Jean-François BRISSET	BRISSET		

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-884	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T

présenté par
Gaëlle PIOLINE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	8	
CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre	N° délibération
				30	2019-884

OBJET	PROJETS D'INVESTISSEMENT 2020 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) – AUTORISATION DE SIGNATURE
--------------	--

DG/SR

Chers Collègues,

Les projets d'investissement ci-dessous qui seront proposés au budget 2020 peuvent bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Rubrique DETR	Localisation	Opération	Montant en €	
			H.T.	T.T.C.
II – ACCESSIBILITE ET SECURITE				
2.1 (ou 5.2)	Ecole Primaire Roland	Remplacement de la chaudière fioul	21 416,66	25 700,00
2.1 (ou 5.2)	Ecole Paul Bert	Remplacement de la chaudière fioul	22 083,33	26 500,00
2.1	Stade du Hazé - Tennis	Remplacement des luminaires de 2 courts de tennis (2 tranches)	33 333,33	40 000,00
2.2	Travaux d'accessibilité	Ecole Jean de La Fontaine	45 000,00	54 000,00
		Ecole Roland	71 095,00	85 314,00
		C.C.A.S.	23 620,00	28 344,00
		Gymnase Sévigné	14 075,00	16 890,00
2.2.1	Territoire communale	Vidéo-protection extérieure	249 999,96	300 000,00
III – DEVELOPPEMENT ET MAINTIEN DES SERVICES A LA POPULATION				
3.3	Gymnase Godard / Mérienne	Remise à neuf du sol	41 666,66	50 000,00
V – ETABLISSEMENTS SCOLAIRES				
5.2	Maternelle Roland	Remplacement de la couverture en zinc	56 250,00	67 500,00
5.2	Maternelle Sévigné	Remplacement et isolation de la couverture ardoise	69 958,33	83 950,00
5.2	Groupe scolaire Jean de la Fontaine Maternelle	Réalisation d'une isolation par l'extérieur sur les façades de la maternelle	68 458,33	82 150,00
5.2	Sévigné Paul Bert	Aménagement d'une cuisine scolaire	26 666,66	32 000,00
5.2	Ecole Sévigné-Paul Bert	Equipements salle numérique	41 666,66	50 000

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-884	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

VI – TOURISME ET CULTURE				
6.1	Monument aux morts Square Delaunay	Remise en état du monument aux morts	9 583,33	11 500,00
6.1	Eglise Saint Jean	Travaux de rénovation de l'Eglise Saint Jean (différentes tranches)	416 666,66	500 000,00
6.1	Etang du parc du Château	Travaux de remise en état du système de vannage de l'étang du parc du Château	25 000,00	30 000,00
TOTAL			1 236 539,91	1 483 848

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - SOLLICITER** la D.E.T.R. au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute(s) pièce(s) nécessaire(s) à la mise en œuvre de cette délibération.
- 3 - DIRE** que les projets ci-dessus feront l'objet d'une inscription au budget 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-884-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Publication : 17/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-885	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**NOMENCLATURE DES MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET SERVICES
ACTUALISATION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations	Mandants	Mandataires	Questions
	Sonia LAFAY	Michèle POLVE	Ensemble séance
	Richard RIHOUEY	Jacques DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
	Sylvie DUFOUR	Catherine HAVAS	Ensemble séance
	Mathieu HELLOUIN	Jean-François BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-885	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Gaëlle PIOLINE Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	9	
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre	N° délibération
				31	2019-885	

OBJET	NOMENCLATURE DES MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET SERVICES - ACTUALISATION
--------------	--

AR/SR

Chers Collègues,

Par délibération n°2018-598 du 31 janvier 2018, vous avez adopté la nomenclature interne des marchés publics permettant de cumuler le montant des fournitures et services considérés comme homogènes en raison de leurs caractéristiques propres conformément à l'article R 2121-6 du Code de la Commande Publique.

Cette délibération prévoit la possibilité de mettre à jour la nomenclature par délibération du Conseil.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire d'actualiser la nomenclature ce qui induit des modifications de cette dernière tant sur le fond que sur la forme. Cette actualisation a pour objet d'ajouter des fournitures et services achetés par la collectivité qui n'y figuraient pas. Il convient également de scinder ou rassembler certains éléments ou certaines catégories afin qu'ils correspondent à la réalité économique des achats.

La nouvelle version de la nomenclature des marchés publics de fournitures et services est annexée au présent rapport. Elle remplace et annule les versions précédentes.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ADOPTER la nomenclature des marchés publics de fournitures et services annexée à la présente délibération

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-885-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2019
Publication : 17/12/2019

Yves GOASDOUÉ

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-886	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**REGLEMENT INTERNE DES MARCHES PUBLICS
MODIFICATION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Oltre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-886	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Gaëlle PIOLINE Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	10
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre
				32	2019-886

OBJET	REGLEMENT INTERNE DES MARCHES PUBLICS - MODIFICATION
--------------	---

AR/SR

Chers Collègues,

Par délibération n° 347 en date du 20 juin 2016, vous avez adopté le règlement intérieur relatif à la passation des marchés publics et accords-cadres selon une procédure adaptée.

Par délibération n°2018 -680 en date du 11 juin 2018, ce règlement a été abrogé et remplacé par le règlement interne des marchés publics définissant les règles applicables à toutes les procédures lancées par la collectivité.

L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 qui régissaient alors les marchés publics ont été remplacés par le code de la commande publique.

Par ailleurs, les seuils des procédures formalisées applicables aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics seront modifiés le 1er janvier 2020 comme suit :

Type d'achat	Seuil jusqu'au 31.12.2019	Seuil à partir du 01.01.2020
Marchés de fournitures et services pour les pouvoirs adjudicateurs	221 000€ HT	214 000€ HT
Marchés de fournitures et services pour les entités adjudicatrices	443 000€ HT	428 000€ HT
Marchés de travaux et concession	5 548 000€ HT	5 350 000€ HT

Enfin, le seuil au deçà duquel il est possible de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-8 du code de la commande publique, actuellement fixé à 25 000€ HT, est susceptible d'être modifié le 1er janvier 2020 pour être porté à 40 000€ HT.

Il convient donc de modifier le règlement interne des marchés publics afin de prendre en compte ces évolutions.

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
COMMUNE DE FLERS	09.12.19	2019-886	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ABROGER** le règlement intérieur adopté par délibération n° 2018-680 du 11 juin 2018.
- 2 – PRENDRE ACTE** du règlement intérieur des marchés publics qui est un document de travail d'aide à la passation des marchés publics.
- 3 – RELEVER** que celui-ci pourra être modifié par Monsieur le Maire pour intégrer les évolutions d'ordre légales ou réglementaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-886-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2019

Publication : 17/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-887	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
AVENANT N°2 ET ANNEXE 1**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations	Mandants		Mandataires		Questions
	Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
	Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
	Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
	Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-887	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Gaëlle PIOLINE Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	11	
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre	N° délibération
					32	2019-887

OBJET	CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – AVENANT N° 2 ET ANNEXE 1
--------------	---

ARSR/

Chers Collègues,

Par délibération n° 723 du 24 septembre 2012, vous avez approuvé les termes de la convention de groupement de commandes conclue entre la Communauté d'Agglomération, la Ville et le CCAS en vue de développer une approche concertée et complémentaire des politiques publiques de nos collectivités, de dynamiser les partenariats entre nos structures et d'optimiser les moyens.

D'une part, l'annexe 1 de la convention établit la liste des prestations pour lesquelles le groupement de commandes est compétent, sur la base de la nomenclature interne des marchés publics de fournitures et services. La convention prévoit la possibilité de mettre à jour cette annexe par décision concordante des membres du groupement. Ainsi, par délibération n°2017-428 du 20 février 2017, vous avez adoptés les mises à jour de l'annexe 1.

Depuis, d'autres évolutions de l'annexe 1 à la convention ont été adoptées par accord des représentants des membres du groupement de commandes.

Par ailleurs, vous avez adopté ce jour, par délibération, une nouvelle nomenclature interne.

Il convient donc de mettre à jour l'annexe 1 pour y intégrer ces différentes modifications.

D'autre part, la convention prévoit en son article 5.2 que pour chaque consultation les membres du groupement sont consultés et doivent remplir l'annexe 2 de la convention afin d'indiquer s'ils souhaitent, ou non participer à la procédure. La mise en œuvre de la convention depuis 2012 montre que cette disposition entraine une certaine lourdeur administrative. La pratique a également permis d'identifier clairement les domaines pour lesquelles chaque collectivité participe effectivement à la procédure lancée par le groupement de commandes.

Il est donc proposé d'adopter un avenant à la convention modifiant l'article 5.2 afin qu'il y soit stipuler que la Ville de Flers et Flers Agglo participent, en principe, à toutes procédures visant à acheter des fournitures et services listés dans l'annexe 1 et qu'elles ne doivent remplir l'annexe 2 que dans les cas où elles ne souhaitent pas participer à la consultation.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-887	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

Le CCAS, quant à lui, ne participe qu'à très peu de procédures lancées par le groupement de commandes. Il est donc proposé d'indiquer dans l'article 5.2 que le CCAS ne participe qu'aux procédures relatives aux fournitures ou services pour lesquels il est fait mention de sa participation dans l'annexe 1 et qu'il remplit l'annexe 2 lorsqu'il souhaite participer à une procédure concernant un autre domaine.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ADOPTER** l'annexe n° 1 à la convention de groupement de commandes conclue entre la Communauté d'Agglomération Flers Agglo, la Ville de Flers et le Centre Communal d'Action Sociale le 26 octobre 2012.
- 2 - ADOPTER** l'avenant n° 2 à la convention de groupement de commandes conclue entre la Communauté d'Agglomération Flers Agglo, la Ville de Flers et le Centre Communal d'Action Sociale le 26 octobre 2012.
- 3 - AUTORISER** le représentant de la Ville au sein du groupement de commandes à signer l'avenant n° 2 à la convention de groupement de commandes conclue entre la Communauté d'Agglomération Flers Agglo, la Ville de Flers et le Centre Communal d'Action Sociale le 26 octobre 2012.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-887-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019
Publication : 17/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-888	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE
SIGNATURE DES MARCHES**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATÉ, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Sonia LAFAY	Michèle POLVE	Ensemble séance
	Richard RIHOUEY	Jacques DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
	Sylvie DUFOUR	Catherine HAVAS	Ensemble séance
	Mathieu HELLOUIN	Jean-François BRISSET	

Excusée :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-888	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

RAPPORT présenté par Gaëlle PIOLINE Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 4 GESTION FINANCIERE		29	27.11.19	12
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre 34

OBJET	MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE – SIGNATURE DES MARCHES
--------------	---

AR/PCD/SR

Chers Collègues,

Les marchés publics d'assurance de la Ville de Flers arrivent à terme le 31 décembre prochain en ce qui concerne les polices suivantes :

- Assurance "Responsabilité et risques annexes"
- Assurance "Flotte automobile et risques annexes"
- Assurance "Risques statutaires du personnel"
- Assurance "Protection juridique des agents et des élus"
- Assurance "Tous risques expositions"

Une consultation a dont été lancée en vue de la conclusion de cinq marchés correspondant aux cinq lots mentionnés ci-dessus. Les nouveaux contrats prendront effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 5 ans avec faculté pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de 4 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Au regard des montants estimés, la procédure a été lancée des sous forme d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1 à 2 et R. 2124-1 à 2 du Code de la Commande Publique avec les caractéristiques suivantes :

Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 30/09/2019 Sur : - JOUE - BOAMP - Site internet Flers Agglo - Plateforme de dématérialisation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do
Date de remise des offres	Le 04/11/2019
Nombre d'offres reçues	8 pli(s)

La Ville de Flers a été assistée dans cette démarche par la société PROTECTAS. Cette dernière intervient exclusivement comme conseil et en aucun cas comme assureur et a procédé à une analyse comparative des offres portant sur les points suivants :

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-888	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

- Nature et étendue des garanties - Qualité des clauses contractuelles : coefficient 5
- Tarification : coefficient 4
- Modalités et procédure de gestion des dossiers, et notamment des sinistres, par la compagnie et/ou l'intermédiaire : coefficient 1

La commission d'appels d'offres (CAO), désignée par délibération n° 2018-596 du 19 février 2018, s'est réunie le 20 novembre 2019 pour attribuer les marchés.

Après avoir entendu le rapport d'analyse et délibéré, la commission a décidé de retenir les sociétés ci-dessous nommées dans les conditions suivantes :

DESIGNATION DU LOT	SOCIETE	MONTANT ANNUEL DE L'OFFRE RETENUE EN € TTC OU % RETENU
<u>LOT 1</u> RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES	SMACL	VILLE DE FLERS : Taux HT en % : 0,11 Prime : 7 799,36 € TTC/an Variante imposée n° 1 : 1 281,42 € TTC/an CCAS : Prime : 763,00 € TTC/an Variante imposée n°1 : 175,77 € TTC/an
<u>LOT 2</u> FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES	SMACL	Offre de base avec franchise 2 : prime de 20 978,00 € TTC/an <i>Garanties annexes :</i> Marchandises transportées : 182,90 € TTC/an Auto collaborateur : 901,65 € TTC/an Auto mission élus : 416,46 € TTC/an Tous risques engins : 593,54 € TTC/an
<u>LOT 3</u> RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL	SMACL	Offre de base - accident du travail -maladie professionnelle (indemnités journalières et frais médicaux) : 0,95 %
<u>LOT 4</u> PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET DES ELUS	Cabinet JOLY	Prime de 1 686,98 € TTC par an
<u>LOT 5</u> TOUS RISQUES EXPOSITIONS	SARRE ET MOSELLE	Offre de base – expositions temporaires Garantie de séjour : taux de 0,039 ‰ HT Prime minimum par exposition : 25 € TTC Prime provisionnelle annuelle : 150 € Variante imposée n°1 (expositions permanentes) : 1 065,35 € TTC Variante imposée n°2 (mise à disposition d'œuvres) : gratuit jusqu'à 50 000 € puis 0,221 ‰ TTC/an

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-888	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tout document relatif à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

DS1-216101691-20191209-2019-888-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2019

Publication : 12/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-889	4.1/4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019

40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

PERSONNEL COMMUNAL ORGANIGRAMME COMMUN FLERS AGGLO – VILLE DE FLERS – CCAS DE FLERS PROTOCOLE COMMUN RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL ACTUALISATION AU 01.01.20

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATé, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Sonia LAFAY	Michèle POLVE	Ensemble séance
	Richard RIHOUEY	Jacques DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
	Sylvie DUFOUR	Catherine HAVAS	Ensemble séance
	Mathieu HELLOUIN	Jean-François BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants		
	2019-855	26	30		
	2019-856	26	24		
	2019-857 à 2019-878	26	30		
	2019-879	27	30		
	2019-880	26	30		
	2019-881 à 2019-894	27	30		
Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-889	4.1/4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Irène COJEAN Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 4 GESTION DU PERSONNEL TERRITORIAL		29	27.11.19	1
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre 35

OBJET	PERSONNEL COMMUNAL : ORGANIGRAMME COMMUN FLERS AGGLO- VILLE DE FLERS-CCAS DE FLERS - PROTOCOLE COMMUN RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL - ACTUALISATION AU 01.01.2020
--------------	--

LC/SR

Chers Collègues

Par délibérations n° 176 du Conseil Communautaire du 26 juin 2013, n° 852 du Conseil Municipal du 24 juin 2013 et n° 10 du Conseil d'Administration du CCAS du 27 août 2013, les collectivités et établissements concernés ont décidé de rapprocher les dispositions régissant la gestion de leurs ressources humaines, et notamment de faire converger les mesures d'organisation du travail de leurs personnels. Ce projet avait formalisé la décision unanime de leurs assemblées délibérantes de mutualiser leurs services dans le cadre d'un organigramme commun entre la CAPF et la Ville (par délibérations respectives n° 742 et 491 du 20 janvier 2011).

Donc, depuis le 1^{er} juillet 2013, **un protocole commun relatif au temps de travail**, mis au point après concertation avec les Comités Techniques de chaque collectivité, récapitule dès lors l'ensemble des dispositions détaillées d'application mises en œuvre au bénéfice des personnels territoriaux concernés : durée du travail, garanties minimales, congés annuels, congés de réduction du temps de travail (R.T.T), cycles de travail, travail à temps partiel et à temps non complet, heures supplémentaires et complémentaires, astreintes et permanences.

Ce document unique, consultable aisément, rend compte de manière globale des principes applicables en la matière. Il a vocation à être actualisé, en tant que de besoin.

En l'occurrence, FLERS AGGLO et la VILLE DE FLERS proposent aujourd'hui les modifications des dispositions adoptées concernant les points suivants :

OBJET	Référence Protocole	PROPOSITIONS
Cycles de travail	Article 7 et annexe 1 du protocole relative aux cycles de travail	<p>VILLE DE FLERS : <u>direction de l'administration générale et des marchés publics</u> : * gardes appariteurs : Actualisation du cycle de travail en raison de la restructuration des missions des agents qui se traduit par un resserrement de l'amplitude et des bornes horaires de travail</p> <p>VILLE DE FLERS et FLERS AGGLO : <u>direction des espaces publics</u> : *Service mutualisé des espaces verts : Actualisation déterminée par une convergence des cycles relatifs aux équipes espaces verts, pôles d'intervention techniques secteurs Athis et Mont de Cerisy (uniformisation des horaires de travail sur ces équipes)</p> <p>VILLE DE FLERS ET FLERS AGGLO : <u>direction du patrimoine et des sports</u> : * suppression du cycle particulier des équipes des Closets et du stade du Hazé par l'intégration au cycle lié aux équipements sportifs de plein air * Equipe propreté des locaux : actualisation des bornes horaires journalières * Equipe technique Golf Flers Le Houlme : actualisation des bornes horaires journalières</p>

Le document joint récapitule et détaille les dispositions du protocole commun relatif au temps de travail concernées par ces propositions, qui sera remis à jour en respectant ces dispositions.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-889	4.1/4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Il convient par ailleurs de noter que, même si Flers Agglo et la Ville de Flers ont décidé de mutualiser leurs services dans le cadre d'un organigramme commun, il n'en demeure pas moins que, d'un point de vue juridique, elles restent des entités juridiques distinctes. Leurs services sont mutualisés mais pas fusionnés. Il revient donc à chaque assemblée ou instance délibérative de se prononcer sur les modifications proposées à son initiative. Chacune d'entre elles n'a pas compétence pour valider les mesures qui concernent les autres collectivités.

Toutefois, et dans la mesure où le nouveau régime de travail a été construit conjointement, il semble de bonne gestion que toute modification ultérieure à l'initiative de l'une ou de l'autre des collectivités, fasse l'objet de délibérations simultanées des instances décisionnelles concernées, afin de disposer d'un protocole toujours parfaitement actualisé.

Après avis du Comité Technique,

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPORTER** au protocole commun relatif au temps de travail des personnels territoriaux de la Communauté d'Agglomération Flers Agglo et de la Ville de FLERS, les modifications présentées ci-dessus et détaillée en annexe ci-après, pour ce qui concerne les services municipaux.

- 2 - CHARGER** Monsieur le Maire de la mise en œuvre des dispositions pratiques de cette actualisation applicable à partir du 1^{er} janvier 2020.

- 3 - PRENDRE ACTE** des modifications apportées au protocole commun relatif au temps de travail des personnels pour ce qui concerne les personnels relevant de FLERS AGGLO et du CCAS de FLERS.

- 4 - PRECISER** que, bien qu'elle relève de la compétence exclusive des instances exécutives de l'établissement à l'initiative de la proposition, cette actualisation est portée à la connaissance de toutes les instances décisionnelles concernées par l'organigramme mutualisé par délibération concordante.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-889	4.1/4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Annexe à la délibération 2019-889
du CM 38 du 09.12.2019
Le Maire de FLERS

Yves GOASDOUE

AU 01.01.2020, le Protocole Commun relatif au temps de travail des personnels territoriaux de la communauté d'agglomération Flers Agglo et de la Ville de FLERS est modifié comme suit :

PROTOCOLE COMMUN RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL

ANNEXE 1 : CYCLES DE TRAVAIL

L'**annexe 1** du Protocole Commun relatif au temps de travail détaillant les **cycles de travail** dans les services communautaires et municipaux est modifié comme suit :

SERVICE (collectivité)	CYCLE DE TRAVAIL				OBSERVATIONS
	Période	Amplitude hebdomadaire	Bornes hebdomadaires	Bornes quotidiennes maximales	
POLE DES SERVICE D'APPUI					
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES MARCHES PUBLICS					
DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE ET MARCHES PUBLICS	Hebdomadaire	37 heures 30 (sur 5 jours) ou 36 heures (sur 4 jours et demi)	du lundi au vendredi	de 7 heures 45 à 17h45	
GARDES APPARITEURS (VILLE)					

SERVICE (collectivité)	CYCLE DE TRAVAIL				OBSERVATIONS
	Période	Amplitude hebdomadaire	Bornes hebdomadaires	Bornes quotidiennes maximales	
POLE DES SERVICES TECHNIQUES					
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES SPORTS					
SERVICE EQUIPEMENTS SPORTIFS ET PROPRETE DES LOCAUX	Annuelle	26 semaines à 32 heures (sur 4 jours) ----- 26 semaines à 40 heures (sur 5 jours)	du lundi au vendredi	de 8 heures à 17 heures 30	Soit une moyenne hebdomadaire de 36 heures ----- Été : semaines 14 à 39 incluse ----- Hiver : semaines 40 à 13 incluse ----- Possibilité de faire varier les bornes durant les horaires d'été
ÉQUIPE DES TERRAINS SPORTIFS (VILLE)					
SERVICE EQUIPEMENTS SPORTIFS ET PROPRETE DES LOCAUX	Hebdomadaire	37 heures 30 (sur 5 jours)	du lundi au vendredi	de 6 heures 00 à 13 heures 30	Pause déjeuner de 30 minutes non décomptée (journée continue)
PROPRETE DES LOCAUX (VILLE)					

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-889	4.1/4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

CYCLE DE TRAVAIL					
SERVICE (collectivité)	Période	Amplitude hebdomadaire	Bornes hebdomadaires	Bornes quotidiennes maximales	OBSERVATIONS
POLE DES SERVICES TECHNIQUES					
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES SPORTS					
SERVICE EQUIPEMENTS SPORTIFS ET PROPRETE DES LOCAUX GOLF FLERS-LE HOULME Equipe technique de maintenance (FLERS AGGLO)	Annuelle	26 semaines d'été à 40 heures (sur 5 jours) ----- 26 semaines d'hiver à 32 heures (sur 5 jours)	du lundi au vendredi	de 8 heures à 17 heures 30	Soit une moyenne hebdomadaire de 36 heures ----- Eté : semaines 14 à 39 incluse ----- Hiver : semaines 40 à 13 incluse ----- Possibilité de faire varier les bornes durant les horaires d'été

CYCLE DE TRAVAIL					
SERVICE (collectivité)	Période	Amplitude hebdomadaire	Bornes hebdomadaires	Bornes quotidiennes maximales	OBSERVATIONS
POLE DES SERVICES TECHNIQUES					
DIRECTION DES ESPACES PUBLICS					
ESPACES VERTS (VILLE)	Annuelle	26 semaines à 32 heures (sur 4 jours) ----- 26 semaines à 40 heures (sur 5 jours)	du lundi au vendredi	de 8 heures à 17 heures 30	Soit une moyenne hebdomadaire De 36 heures ----- <u>Production florale :</u> Eté : semaines 14 à 39 incluse Hiver : semaines 40 à 13 incluse <u>Autres équipes EV :</u> Eté : semaines 18 à 43 incluse Hiver : semaines 44 à 17 incluse ----- Possibilité pour le cadre technique et son adjoint direct d'opter entre le cycle du service et celui en vigueur de la DEP (ci- dessus) ----- Possibilité de faire varier les bornes durant les horaires d'été
POLE D'INTERVENTIONS TECHNIQUES Secteur Athis Mont de Cerisy (FLERS AGGLO)	Annuelle	26 semaines à 32 heures (sur 4 jours) ----- 26 semaines à 40 heures (sur 5 jours)	du lundi au vendredi	de 8 heures à 17 heures 30	Soit une moyenne hebdomadaire De 36 heures ----- Eté : semaines 18 à 43 incluse Hiver : semaines 44 à 17 incluse ----- Possibilité de faire varier les bornes durant les horaires d'été

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-889-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2019

Publication : 17/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-890	4.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019

40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

PERSONNEL COMMUNAL EMPLOIS PERMANENTS TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2019-8

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATé, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations	Mandants		Mandataires		Questions
	Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
	Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
	Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
	Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-890	4.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T

présenté par
Irène COJEAN
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 GESTION DU PERSONNEL TERRITORIAL		29	27.11.19	2	
CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre	N° délibération
				36	2019-890

OBJET	PERSONNEL COMMUNAL - EMPLOIS PERMANENTS - TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2019-8
--------------	--

JLB/SR

Chers Collègues,

La modification du tableau des effectifs vous est proposée pour prendre en compte diverses situations :

1. Un **départ en retraite** à la direction de l'administration générale et des marchés publics.
2. Un **ajustement** des grades des deux emplois dans le cadre de procédures de recrutement concernant la direction du patrimoine et des sports

Le tableau présenté ci-après présente cette proposition.

PERSONNEL COMMUNAL TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2019-8						
CREATION(S)		Direction Service	ECHELLE	DATE D'EFFET	SUPPRESSION(S) à adopter après avis du CT	
EMPLOI(S)	GRADES OU CADRES D'EMPLOIS				Emplois	Grades ou Cadres d'emplois
1. Départ à la retraite						
1 agent reprographe	Cadre d'emplois des adjoints techniques (adjoint à adjoint principal de 1 ^{ère} classe)	Administration générale et marchés publics : secrétariat général	C1 à C3	01.01.20		
			C2	01.03.20	1 agent reprographe	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
2. Ajustement emplois						
1 technicien fluides et énergies	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (de technicien à technicien principal de 1 ^{ère} classe)	Patrimoine et sports : Bâtiments	NES 1 à 3	01.01.20	1 technicien fluides et énergies	1 technicien principal de 2 ^{ème} classe
1 ouvrier polyvalent métallier-serrurier	Cadre d'emplois des adjoints techniques (adjoint à adjoint principal de 1 ^{ère} classe)		C1 à C3	01.01.20	1 ouvrier polyvalent métallier-serrurier	1 adjoint technique

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
COMMUNE DE FLERS	09.12.19	2019-890	4.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - MODIFIER** le tableau des effectifs dans les conditions ci-dessus exposées.
- 2 - PRENDRE** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants.
- 3 - PRECISER** qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Technique.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-890-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2019

Publication : 17/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-891	4.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**PERSONNEL COMMUNAL
SUPPRESSIONS DE POSTES VACANTS DEVENUS SANS OBJET EN 2019 :
OPERATIONS D'ORDRE
TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2019-9**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Oltre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATé, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-891	4.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Irène COJEAN Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
	POLE 4 GESTION DU PERSONNEL TERRITORIAL		29	27.11.19	3	
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre	N° délibération
				37	2019-891	

OBJET	PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSIONS DE POSTES VACANTS DEVENUS SANS OBJET EN 2019 : OPERATIONS D'ORDRE – TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2019-9
--------------	--

JLB/SR

Chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, **"les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement"**.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié régulièrement par le Conseil en fonction des besoins et des moyens à mettre en œuvre.

Un certain nombre d'emplois inscrits au tableau, non pourvus, est aujourd'hui sans objet pour des motifs divers.

La liste en est dressée en annexe.

Le maintien de ces emplois vacants au tableau des effectifs ne présente plus d'intérêt.

En vertu des dispositions de l'article 97 de la loi précitée et après avis du Comité Technique,

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - SUPPRIMER du tableau des effectifs les emplois non pourvus visés ci-dessus et devenus sans objet.

2 - RAPPELER que ces suppressions ne constituent que de simples opérations d'ordre à effet du 31 décembre 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-891-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019
Publication : 17/12/2019

Yves GOASDOUÉ

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-892	4.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

PERSONNEL COMMUNAL
REGIME INDEMNITAIRE COMMUN FLERS AGGLO/VILLE DE FLERS
ACTUALISATION AU 01.012020

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Otre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATé, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Sonia LAFAY	Michèle POLVE	Ensemble séance
Richard RIHOUEY	Jacques DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie DUFOUR	Catherine HAVAS	Ensemble séance
Mathieu HELLOUIN	Jean-François BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants		
	2019-855	26	30		
	2019-856	26	24		
	2019-857 à 2019-878	26	30		
	2019-879	27	30		
	2019-880	26	30		
	2019-881 à 2019-894	27	30		
Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.2019	2019-892	4.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Irène COJEAN Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 4 GESTION DU PERSONNEL TERRITORIAL		29	27.11.19	4
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre 38

OBJET	PERSONNEL COMMUNAL - REGIME INDEMNITAIRE COMMUN FLERS AGGLO/VILLE DE FLERS - ACTUALISATION AU 01.01.2020
--------------	---

LC/SR

Chers Collègues,

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 instaure, dans la fonction publique d'État, la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire applicable à l'ensemble des fonctionnaires de l'État, à quelques exceptions près, dénommé RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Ce nouveau régime indemnitaire se décompose en deux parts :

- A titre principal et pour les agents de droit public, l'**IFSE** (Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnisation principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose d'une part, sur une formalisation de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle ;
- dans une moindre part et uniquement pour les agents occupant un emploi permanent, le **CIA** (Complément Indemnitaire Annuel) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le RIFSEEP a vocation à remplacer tout autre régime indemnitaire antérieur de même nature.

Par principe de parité, ce nouveau régime indemnitaire est transposable à la fonction publique territoriale, de manière progressive à mesure de la publication des arrêtés interministériels en autorisant le bénéfice aux corps et emplois expressément visés. Précision faite que, dans l'attente de dispositions favorisant une mise œuvre généralisée plus rapide, certains cadres d'emplois territoriaux ne peuvent pas encore être basculés en RIFSEEP.

Le régime indemnitaire versé aux agents publics émane d'une décision libre des organes délibérants des collectivités. Localement, et à ce jour, la Ville de Flers et Flers Agglo ont fait le choix d'instituer un protocole mutualisé organisant un régime indemnitaire commun.

Ainsi, par délibérations concordantes **n°217-376 du 14 décembre 2017 pour Flers Agglo et n°2017-570 du 11 décembre 2017 pour la Ville de Flers**, était entérinée la réforme nationale d'application du RIFSEEP. Etant entendu, qu'en terme de montants versés individuellement, il s'agissait d'une transposition de l'ancien protocole vers un nouveau dispositif commun.

Depuis, des mises à jour ont été nécessaires, notamment pour intégrer une partie des cadres d'emplois de la filière culturelle à la faveur des publications des arrêtés ministériels idoines.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.2019	2019-892	4.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Mais, à présent, une actualisation de grande envergure visant à refondre le protocole commun régissant le régime indemnitaire commun est proposée.

Issue de réunions de travail avec les représentants des personnels et des collectivités, cette refonte permet une plus grande harmonisation du régime indemnitaire basée sur les groupes fonctions, les sujétions, l'expertise, les responsabilités et l'expérience professionnelle des agents qui se déclinent en plusieurs objectifs :

- Atténuer les écarts de montants versés par filières, jusqu'ici dus en partie aux disparités des anciennes primes attribuées par cadre d'emplois ;
- Valoriser le régime indemnitaire des agents d'exploitation du secteur technique à leur entrée dans la collectivité ;
- Tendre à réduire les inégalités entre certains secteurs très masculins et des secteurs où le personnel est majoritairement féminin moins valorisé, en objectivant les sujétions et les responsabilités des emplois ;
- Appuyer la structuration de l'organigramme en valorisant les fonctions d'encadrement.

A- Actualisation des dispositions relatives à l'IFSE :

Par délibérations précitées antérieures relatives au RIFSEEP, il est instauré au profit des agents publics éligibles au RIFSEEP une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE).

Liée au parcours professionnel des agents, l'IFSE s'appuie directement sur les fonctions exercées par l'agent et sur la prise en compte de son expérience accumulée personnellement.

Le versement de l'IFSE est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et fait l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent. Elle est versée mensuellement à concurrence d'1/12 du montant annuel déterminé.

BENEFICIAIRES

L'IFSE est attribuée aux personnels titulaires, stagiaires et contractuels occupant un emploi permanent.

Elle est étendue à tous les personnels contractuels recrutés pour occuper des emplois non permanents, dans le cadre d'un contrat de droit public, au prorata temporis de leur temps de travail. Toutefois, les montants versés pour ces personnels en particulier garderont la structuration de l'ancien protocole (hors refonte).

PLAFONNEMENT

L'IFSE est attribuée aux agents, en référence aux cadres d'emplois, dans la limite annuelle des plafonds fixés par l'assemblée délibérante, en référence aux textes applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR CRITERES

Le montant individuel de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise mobilisé dans l'exercice des fonctions.

Les fonctions occupées sont analysées au travers de critères objectifs.

Ces critères permettent de classer et hiérarchiser les emplois en vue de les répartir dans des groupes, dits « groupes de fonctions ».

Communs à tous les cadres d'emplois, ces critères sont définis comme suit (voir délibérations précitées antérieures relatives au RIFSEEP) :

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.2019	2019-892	4.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Critères fonctionnels	Sous-critères de discernement
Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception	<i>Exercice de la responsabilité managériale/Niveau d'encadrement</i>
	<i>Missions stratégiques</i>
	<i>Responsabilité de projets ou d'opérations</i>
	<i>Etendue large d'un périmètre d'action</i>
Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions	<i>Complexité/expertise</i>
	<i>Maîtrise d'une compétence rare</i>
	<i>Diversité des domaines de compétences/des tâches</i>
	<i>Simultanéité des missions</i>
	<i>Niveau de formation/habilitation/agrément requis sur le poste</i>
Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel	<i>Autonomie-initiative</i>
	<i>Responsabilité dans l'exécution d'une tâche</i>
	<i>Adaptabilité</i>
	<i>Exposition relationnelle dans l'exercice de la fonction</i>
	<i>Exposition à risques ou manipulation de matières reconnues dangereuses ou insalubres</i>
	<i>Sujétion organisationnelle (dépassements de cycle de travail/travail du dimanche/travail jours fériés),</i>

ACTUALISATION DU TABLEAU DE REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS

L'analyse des fonctions à l'aide de ces critères permet une répartition hiérarchique en groupes de fonctions

Sauf exception, la structure générale de cette répartition est présentée par catégorie d'emplois et hiérarchisée par niveau.

Ci-dessous le tableau actualisé tel que :

Groupe fonctions (niveaux)	détail	Libellé des catégories d'emplois
A1	1	Emploi fonctionnel : Directeur général des services
	2	Emploi fonctionnel : Directeur général adjoint des services /Directeur général des services techniques
A2	1	Responsable de Direction
	2	Adjoint au responsable de Direction
A3		Cadre responsable de service
A4		Chargé-e de mission - cadre expert
A5		Encadrant spécifique de la filière sociale
B1		Cadre responsable de service ou de pôle de gestion
B2		Cadre responsable d'équipement, de secteur, Cadre adjoint à un responsable de service
B3	1	Cadre expert ou opérationnel
	2	Chargé-e d'enseignement
C1		Maîtrise et chef équipe
C2	1	Agent d'exploitation à sujétions spécifiques
	2	Agent d'exploitation

L'ensemble de ces dispositions permettent à l'autorité territoriale de définir le montant individuel annuel, versé mensuellement, l'IFSE dite socle.

NON CUMUL ET INTEGRATION A L'IFSE

Par nature, l'IFSE se substitue à toutes les primes de même nature.

Par délibérations précitées, il avait été proposé de sursoir à l'intégration à l'IFSE de l'indemnité pour travaux dangereux, insalubre, incommodes ou salissants ainsi que l'indemnité de chaussures et de petit équipement (ICPE), dans l'attente d'une réflexion plus poussée de la question.

A présent, à compter du 01.01.2020, ces indemnités ne sont plus cumulable avec l'IFSE.

De même, dans le but d'harmoniser les pratiques, les montants correspondants à l'ancienne prime d'objectifs versés à certains agents relevant de l'équipe de Capfl'o, initialement versés via le CIA selon les dispositions des délibérations précitées, intégrera définitivement l'IFSE pour les agents concernés, sur un montant de base fixé à 100% du montant 2019, ramené au prorata du temps de travail individualisé.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.2019	2019-892	4.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

DISPOSITIONS TRANSITOIRES : MISE EN OEUVRE D'UNE GARANTIE INDIVIDUELLE DE REFORME (GIR).

Par principe de parité avec l'Etat, qui garantit à la mise en œuvre du RIFSEEP un maintien des montants des primes versés antérieurement, il est instauré pour les agents territoriaux éligibles une garantie de maintien individuelle.

Ainsi, si le montant de l'IFSE socle issu du travail de cotation et de répartition de l'emploi dans un groupe fonction détermine un montant d'IFSE inférieur à ce que percevait l'agent avant la mise en œuvre de la refonte, celui-ci bénéficie d'une garantie individuelle de réforme (GIR) permettant de compenser ce différentiel.

Une information relative à la GIR peut être reportée sur l'arrêté individuel.

Précisons que pour les agents non éligibles au RIFSEEP et dans l'attente de la publication des arrêtés ministériels correspondants, les dispositions fixant leur régime indemnitaire sont maintenues dans leurs applications antérieures.

B-Conditions de réexamen de l'IFSE :

Au montant de base de l'IFSE (dit IFSE Socle, voir ci-dessus) s'ajoute, le cas échéant, un montant individuel attribué à l'occasion du réexamen de l'IFSE. Ce réexamen a lieu :

- en cas de changement de fonctions se caractérisant par un changement de groupe de fonctions
- au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent.

En l'occurrence, l'expérience professionnelle des agents pourra être appréciée au regard du nombre d'années sur le poste occupé dans la mesure où un approfondissement des missions est constaté. Cet approfondissement se traduit, notamment, par l'obtention d'un avancement de grade vers le principalat, ou l'acquisition d'une compétence rare, ou l'exercice de missions, attribuées à titre personnel, donnant lieu à l'exercice de responsabilités particulières par rapport au reste de l'équipe et s'exerçant de manière continue.

- tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions, en application du décret précité, sans qu'il y ait dans ce cas de droit à majoration automatique.

C- Concordance des décisions

Dans la mesure où le nouveau régime indemnitaire a été construit conjointement entre la Ville de Flers et Flers Agglo, toutes modifications ultérieures à l'initiative de l'une ou de l'autre des collectivités, feront l'objet de délibérations concordantes des instances décisionnelles concernées.

Ainsi, il convient de noter que, même si Flers Agglo et la Ville de Flers ont décidé de mutualiser leurs services dans le cadre d'un organigramme commun, il n'en demeure pas moins que, d'un point de vue juridique, elles restent des entités distinctes. Leurs services sont mutualisés mais pas fusionnés. Il revient donc à chaque assemblée ou instance délibérative de se prononcer sur les modifications proposées à son initiative. Les instances de Flers Agglo seront donc également saisies de ces modifications.

Après avis du comité technique,

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- | | |
|---------------------|--|
| 1 - APPORTER | au protocole relatif au régime indemnitaire commun des personnels territoriaux de Flers Agglo et de la Ville de Flers les modifications ci-dessus exposées en précisant que les autres dispositions relatives au RIFSEEP restent inchangées. |
| 2 – PRECISER | que les cadres d'emplois non éligibles au RIFSEEP sont maintenus dans les dispositions antérieures conformément au protocole relatif au régime indemnitaire commun. |
| 3 - CHARGER | Monsieur le Maire de la mise en œuvre des dispositions pratiques de ces dispositions applicable au 1 ^{er} janvier 2020. |

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.2019	2019-892	4.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

4 – PRECISER

que les crédits correspondants seront prévus et inscrits chaque année au budget.

5 – PRENDRE ACTE

du fait que le Conseil de FLERS AGGLO est saisi de cette même question, dans la mesure où le régime indemnitaire a été construit conjointement par les deux collectivités, afin de disposer d'un protocole toujours parfaitement actualisé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-892-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Publication : 17/12/2019

TD/SR

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-893	4.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 38 DU 9 DECEMBRE 2019
40 questions, numérotées de 2019-855 à 2019-894

DELIBERATION

**PERSONNEL COMMUNAL
INCENDIE DE L'HOTEL DE VILLE
INDEMNISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EXCEPTIONNELLES**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Lori HELLOCO, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Jean-Pierre HUREL, Josette BONNEL, Subay SAHIN

Conseillers : Serge HAMEL, Liliane POL, Christiane PERRET, Michèle POLVÉ, Colette BUFFARD, Jacques DUPERRON, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Antonio CORREIA, Dominique ARMAND, Laurent JUMELINE, Richard RIHOUEY, Inès CHATé, Noël DJEZAIRI, Omar AYAD, Charles-Henri GRIGY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN, Hubert ROBILLARD, Marie-Noël LEBOULEUX, Marc CLERIS, Jean-François BRISSET

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants		Mandataires		Questions
Sonia	LAFAY	Michèle	POLVE	Ensemble séance
Richard	RIHOUEY	Jacques	DUPERRON	2019-855 à 2019-878 2019-880
Sylvie	DUFOUR	Catherine	HAVAS	Ensemble séance
Mathieu	HELLOUIN	Jean-François	BRISSET	

Excusé :

Absents : Antonio CORREIA, Hubert ROBILLARD et Marc CLERIS

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2019-855	26	30
	2019-856	26	24
	2019-857 à 2019-878	26	30
	2019-879	27	30
	2019-880	26	30
	2019-881 à 2019-894	27	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.12.19	19h00	Dominique ARMAND	22h15	11.12.19	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-893	4.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

R A P P O R T présenté par Irène COJEAN Maire-Adjoint	VILLE DE FLERS		N°	Date	Question
	POLE 4 GESTION DU PERSONNEL TERRITORIAL		29	27.11.19	5
	CONSEIL	Séance	38	09.12.19	N° d'ordre 39

OBJET	PERSONNEL COMMUNAL – INCENDIE DE L'HOTEL DE VILLE – INDEMNISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EXCEPTIONNELLES
--------------	---

JLB/SR

Chers collègues,

Comme vous le savez, un incendie s'est déclaré dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 novembre dernier sur le site de l'Hôtel de Ville de FLERS, provoquant des dégâts extrêmement importants.

L'ampleur et à la violence de cet incendie a détruit cet ensemble immobilier et l'a rendu inutilisable. Seul le château a été épargné.

La quasi-totalité des services hébergés sur place se sont trouvés sans locaux :

- au rez-de-chaussée (où tous les locaux des services d'accueil du public sont hors d'usage, une partie des plafonds s'étant effondrés) : l'accueil général commun à la Ville et à Flers Agglo, le service des pièces officielles, le service scolaire-périscolaire, le service citoyenneté et vie quotidienne, la police municipale.
- sur le 1^{er} étage : la direction générale, le cabinet du Maire, Président de Flers Agglo, le secrétariat des élus, le service politique de la ville, la direction de l'administration générale et des marchés publics (secrétariat général, marchés publics, reprographie), la direction des services au public (bureaux des cadres), la direction des finances et le service comptabilité.
- tous les locaux communs, les serveurs informatiques et le standard téléphonique ont été détruits.

La collectivité a dû immédiatement réagir pour trouver des solutions de rapatriement de tous les services concernés vers d'autres locaux, afin de garantir la continuité du service auprès des usagers dans les meilleurs délais possibles.

Elle a pu compter sur une très forte mobilisation des personnels de la Ville, mais aussi de Flers Agglo, dans le cadre de la mutualisation des services, pour agir dans l'urgence, afin de :

- stocker, trier et récupérer tous les documents qui ont pu être sauvés. Il convient de noter que ce travail considérable et particulièrement éprouvant s'est poursuivi pendant un certain temps.
- récupérer des locaux et du mobilier pour déménager et installer les services dans les locaux situés principalement rue de la Boule, au siège de Flers Agglo, mais aussi rue Blin dans les anciens locaux du SIRTOM.
- procéder aux aménagements techniques des locaux pour assurer l'accueil physique du public.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	09.12.19	2019-893	4.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

- équiper lesdits services des matériels informatiques et téléphoniques indispensables à la reprise de l'activité, et remettre en ordre de marche les serveurs permettant la remise en route de tous les logiciels métiers et/ou bureautiques.

Pour mémoire, les services d'accueil du public ont pu, grâce à cette très forte implication des personnels, reprendre un début d'activité dès le jeudi 14 novembre suivant, soit après seulement deux jours ouvrés d'interruption.

Toutes ces interventions, effectuées en dehors des heures normales de travail, vont être indemnisées au travers de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. Toutefois, le versement de cette indemnité n'est ouvert qu'aux agents relevant des catégories hiérarchiques B et C (*référence : décrets 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, décret 2002-60 du 14 janvier 2002*).

Or, la plupart des cadres de catégorie A, de toutes les filières territoriales présentes au sein de nos collectivités, ont été particulièrement impliqués dans la gestion de la crise, en appui de l'équipe municipale, pour organiser le transfert des services concernés, mettre en œuvre les décisions prises, et participer à toutes les opérations matérielles de récupération de documents et de réinstallation des équipes dans leur nouvel environnement de travail.

La collectivité, qui a pu compter sur la totale collaboration des intéressés pour rétablir la continuité du service, peut difficilement ne pas dédommager ces derniers, alors que tous les autres intervenants peuvent l'être.

Aussi est-il proposé de faire une application dérogatoire des dispositions permettant l'extension de l'indemnisation des heures supplémentaires au profit de tous les cadres de catégorie A concernés, compte tenu des circonstances exceptionnelles du sinistre et de l'ampleur de la tâche à assumer.

Par ailleurs, certains cadres ou agents de Flers Agglo, ne relevant pas des services mutualisés, ont également pu être appelés pour prêter main forte aux équipes déjà présentes. C'est Flers Agglo, en sa qualité d'employeur, qui doit rémunérer les intéressés de leurs interventions.

Il vous est proposé que la Ville de Flers rembourse Flers Agglo de cette dépense, sur la présentation d'un état justificatif détaillé, à présenter à l'appui du mandat de paiement.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER l'indemnisation à titre exceptionnel, par application de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, des heures supplémentaires exceptionnelles effectuées par les cadres de catégorie A de la collectivité en conséquence de l'incendie de l'Hôtel de Ville de FLERS.

PRECISER que les dépenses engagées par Flers Agglo, au titre de sa participation aux opérations de transfert et de réinstallation des services de la Ville consécutives à cet incendie, feront l'objet d'un remboursement de la part de la Ville de Flers, sur la base d'un état justificatif à joindre au mandat de paiement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20191209-2019-893-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2019
Publication : 17/12/2019

Yves GOASDOUÉ